
MARRAKECH - Session de travail des dirigeants régionaux et d'ALAC - 2e partie
Dimanche 6 mars 2016 – 13h30 à 17h30 WET
ICANN55 | Marrakech, Maroc

ALAN GREENBERG: Je demande aux personnes d'essayer de trouver les membres de l'ALAC. Il est l'heure de commencer la réunion. Le quorum était présent il y a quelques minutes. Nous ne l'avons plus maintenant.

Nous voici réunis pour la session de travail de l'ALAC et des dirigeants régionaux d'At-Large – 2^e partie, ce dimanche à 13 h 30.

Tous les membres de l'ALAC ont le droit de demander qu'une des recommandations soit séparée et exclue de l'ensemble. Nous allons prendre une décision individuelle pour cette recommandation. Est-ce que ce processus vous semble convenable? Y a-t-il quelqu'un qui s'oppose à cela? Je n'entends aucune objection, et donc nous allons décider que la décision est prise.

Maintenant, comment prend-on la décision? Nos règles de procédure établissent que l'ALAC, en termes généraux – et je ne cite pas, prendra des décisions de manière consensuelle. Le

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

consensus est la décision du président de l'ALAC, avec une règle de base que 80 % est le seuil nécessaire pour établir le consensus. Ce qui veut dire que, si tous les membres de l'ALAC sont présents, 20 % signifie trois membres. S'il y a trois personnes qui s'opposent à une décision, nous aurions 20 % d'objection, et à mon avis, cela ne constitue pas un consensus.

Outre le consensus, nous pouvons décider de voter activement. Tous les votes à l'ALAC sont décidés par majorité simple (plus de 50 %), à moins que les règles exigent clairement autre chose. Et je pense que c'est bien ce que nous pouvons appliquer à ce cas-ci. De plus, si le Président fait un appel en faveur d'une décision de consensus, tout membre de l'ALAC peut décider de voter sur la question qui sera utilisée au lieu du consensus qui a été établi par le Président. Alors je propose que nous essayions d'utiliser le consensus d'abord, et que si nous en sommes capables, nous passions à un vote. Bien sûr, si nous utilisons le consensus et que quelqu'un s'oppose, nous allons passer à un vote. Des commentaires? Aucun commentaire. Bien. Je le considère accepté.

La partie suivante de la question est, et nous pourrions remettre cela à plus tard une fois que nous aurons pris une décision, qu'il faut que nous décidons si nous allons inclure une déclaration avec nos décisions; s'il y avait plus d'une décision ou avec notre décision individuelle. À mon avis, et vous me corrigerez si je me

trompe, si nous faisons une déclaration pour la transparence, le CCWG transmettra probablement cette décision au Conseil d'administration. Leon hoche de la tête. Cela signifie oui. J'ai également reçu la confirmation que si le Conseil recevait des déclarations de la part du CCWG, elles vont être adoptées. Elles seront transmises. Est-ce que nous envoyons directement nos déclarations à la NTIA ou devons-nous passer par les ICG? Je pense qu'il faut passer par eux.

Je vous donnerai mon avis personnel du fait que je préférerais ne pas fournir d'autres arguments au Sénateur Cruz ou à Donald Trump pour que nous abandonnions nos décisions actuelles, nos délibérations, mais ce n'est qu'une opinion personnelle. Bien sûr, tout le monde peut avoir sa propre opinion. Alors, devons-nous prendre une décision si nous voulons faire une déclaration ou pas, ou trouvez-vous qu'il serait convenable d'attendre jusqu'à la fin avant de décider? Je pense qu'il vaut mieux attendre. Nous allons remettre la décision ou pas, une fois que nous saurons quel est le résultat concernant les déclarations.

Est-ce que tout le monde accepte et comprend les règles de base? Merci. Heidi, vous aviez dit qu'il y avait quelqu'un qui voulait prendre des photos du processus de décision. Cela pourrait avoir lieu d'ici deux minutes. Ce ne sera pas le cas. Bien, d'accord. On me dit que cela ne va pas être aussi facile. Alors,

nous allons commencer le processus disant que, si quelqu'un au sein de l'ALAC souhaite qu'une des recommandations, et indiquer spécifiquement celle concernée, soit considérée séparément et non pas dans l'ensemble.

J'ai Sébastien qui veut prendre la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Monsieur le Président, je n'ai pas tout suivi, mais j'aimerais bien que l'on suive la recommandation précédente de décider de faire une déclaration ou pas à la fin. Je voudrais que l'on explique d'abord quelle est la recommandation numéro 12. Je n'ai pas tout entendu. Je ne m'oppose pas à ce que l'on commence à discuter de comment on procède, mais je pense qu'il faudrait que l'on revienne sur notre travail de discussion autour des recommandations d'abord et qu'on demande ensuite si nous avons un avis général sur le système, et pas qu'on n'entre directement dans la question de comment décider. Merci.

ALAN GREENBERG: Le Président s'excuse d'avoir oublié qu'on n'avait pas encore discuté de la recommandation numéro 12. C'était une expression d'intention, mais en tout cas ce n'était pas pour éviter la recommandation. Je m'excuse, à mon âge, on oublie

des choses. Alors, je demande au personnel de passer à la recommandation numéro 12, s'il vous plaît. Merci, Sébastien.

La recommandation 12 est une recommandation au Conseil d'administration de l'ICANN, disant que nous continuerons suivant le plan originel et que nous allons poursuivre avec la Piste de travail 2. Celle-ci est définie à travers un ensemble de principes ou de mesures qui étaient nécessaires à la transition, et que le CCWG a d'emblée décidé, qu'elles n'étaient pas nécessaires pour garantir la considération de ces points par le Conseil d'administration de l'ICANN.

Donc, les points, si je ne me trompe pas, il me semble que cette diapositive contenait une erreur qui n'a pas été amendée. Sébastien, il nous manque deux points que vous avez identifiés qui ne sont pas mentionnés? D'accord. Il va falloir que vous m'aidiez, au cas où j'oublie quels étaient ces deux points, mais je pense savoir de quoi il s'agit.

Nous parlons ici des améliorations aux politiques de divulgation d'information documentaire existantes de l'ICANN. L'ICANN a une politique, actuellement, suivant laquelle toute personne peut demander l'accès à toute information. Cette politique a été utilisée de nombreuses fois, périodiquement; dans la plupart des cas, cela aboutit à un refus d'information ou on nous donne des documents qui sont biffés. Nous considérons cette politique

insuffisante parce qu'en ce moment, nous sommes censés considérer et juger l'action du Conseil d'administration et de l'ICANN. Il nous faut avoir accès à l'information, il est très difficile de pouvoir évaluer la performance du Conseil d'administration.

Nous parlons ici de la transparence des interactions de l'ICANN avec les gouvernements et des améliorations à la politique de dénonciation existante. L'ICANN a une politique qui permet aux personnes de reporter des choses de manière anonyme. Nous avons considéré cette politique insuffisante, notamment par l'ATRT2.

Les droits d'accès aux documents de l'ICANN. Il s'agit des droits d'accès qu'ont les membres, et d'autres documents qui étaient déjà inclus dans la Piste de travail 1, mais nous comptons ici apporter de nouvelles améliorations aux droits d'accès.

Il manque, ici, la responsabilité des AC et des SO à un niveau plus approfondi. La responsabilité du personnel de l'ICANN n'apparaît pas sur la liste également. Des questions de diversité. Et je pense que c'est tout, c'est bien tout. Merci.

Alors je vous donne la parole maintenant. L'ALAC, en termes généraux, ne s'est pas exprimé au sujet de cette recommandation auparavant. Nous nous étions accordés sur le fait qu'il fallait apporter des modifications à cette

recommandation. Nous avons eu des discussions, si cela devait provenir du CCWG ou une partie du CCWG.

Mes excuses. Cela n'est pas complet. Il manque, ici, les droits de l'homme. Le cadre d'interprétation sur les droits de l'homme.

Nous avons eu de nombreuses discussions sur comment procéder. Bien sûr, à ce point-là, nous avons un CCWG, qui a été créé et qui a une charte qui comprend sa mission. S'il fallait modifier la mission du CCWG, nous sommes en mesure de le faire. Mais il faut que nous discutons de cette possibilité une fois que nous aurons commencé à ce niveau de travail. Leon.

LEON SANCHEZ:

Merci beaucoup, Alan. Ce que nous avons sur cette diapositive est une confirmation que les travaux du CCWG, qui étaient considérés comme une deuxième étape du travail du groupe, auront lieu. Donc, ce que nous disons ici est que nous soutenons que la Piste de travail 2 doit exister et qu'elle va être exécutée.

D'autre part, il y a ce que disait Alan, c'est le fait que nous avons fait circuler une lettre aux organisations membres, plus tôt aujourd'hui, pour leur demander ce qu'Alan vient juste de mentionner. Nous leur demandions si le CCWG devait être le groupe chargé de contrôler la mise en place de la Piste de travail

1, et d'exécuter la Piste de travail 2, si nous devons créer un nouveau groupe ou avoir plusieurs groupes.

Mais ce n'est pas ce dont nous discutons ici. Cela sera discuté. Je comprends que vous soyez frustré, Seun, mais je veux que nous nous concentrons sur ce qui est important ici. Ce n'est pas ce que nous discutons à ce point-là. Nous discutons ou nous essayons d'adopter la décision que la Piste de travail 2 se fasse.

Comment cela va-t-il se passer? La manière dont cela va se passer va être discutée, bien sûr, mais pas en ce moment. Merci, Alan.

ALAN GREENBERG: Merci. J'ai Tijani, et après, Sébastien.

TIJANI BEN JEMAA: Merci, Alan. Je m'excuse, mais j'ai pris une nouvelle place à cause de l'air conditionné. Pour que vous sachiez pourquoi nous avons besoin de cette recommandation, permettez-moi d'expliquer qu'il y a eu, à une certaine époque, des personnes ou des parties prenantes qui disaient que la Piste de travail 2 ne serait pas nécessaire, que cela ferait partie du processus de révision, etc. Il me semble que l'existence de cette recommandation est très importante, parce qu'elle indique que

la Piste de travail 2 sera réalisée, telle qu'elle est dans la charte.
Merci.

ALAN GREENBERG: Sébastien?

SÉBASTIEN BACHOLLET: Oui, merci. Je suis d'accord avec ce qui a été dit précédemment, et je suis complètement d'accord avec Leon d'ailleurs. Il me semble qu'il faut réserver un peu de temps pour débattre, au sein de l'ALAC et avec les dirigeants régionaux, de la manière dont nous pensons procéder avec la Piste de travail 2, parce qu'il y aura beaucoup de travail à faire. Si nous voulons avancer, il va falloir absolument que l'on divise le travail en différentes parties, et cela va nous prendre du temps. Merci.

ALAN GREENBERG: Oui. Pour préciser un petit peu, la Piste de travail nécessitera beaucoup de temps. Cela comprend des sujets très différents, beaucoup plus différents que ceux qui ont été inclus dans la Piste de travail 1. Cela exigera des discussions, et Sébastien a raison. Il va falloir consacrer du temps à cette Piste de travail 2. Je pense qu'il faut que nous discussions également avec les autres SO et AC, parce que cela n'a aucun sens si chaque comité,

chaque organisation prend une décision différente. Il va falloir que nous voyons comment nous allons procéder, mais ce n'est pas le travail d'aujourd'hui. Ce que nous devons faire est de demander au Conseil d'administration que ces points-là soient abordés. Et pour le reste des processus, cela sera abordé dans la Piste de travail 2 du CCWG. Nous pouvons changer d'avis si nous le souhaitons.

D'autres commentaires? Leon? Leon n'a pas de commentaires. D'autres remarques? Bien, personne ne lève la main. Il me semble que nous avons discuté maintenant des 12 recommandations. Y a-t-il un empêchement pour que nous passions à la discussion afin de voir si nous pouvons ratifier ou pas la décision? Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Je ne sais pas si l'on est déjà au stade de la ratification, mais je voudrais suggérer qu'avant le processus que vous avez expliqué au début de la réunion, étant donné qu'il va falloir que nous décidions au nom des utilisateurs finaux à travers le monde, je pense qu'il faudrait que nous ayons des contributions, que nous entendions les utilisateurs avant de voter formellement.

Je suggère que nous demandions à chaque président de RALO d'expliquer à leurs membres que l'ALAC va voter au sujet des

recommandations pour savoir quel est l'avis général de la région et pour savoir quelle serait l'opinion qu'ils devraient transmettre. Et en tant que membre du groupe de travail, j'aimerais essayer de vous transmettre leur point de vue. Je voudrais également qu'à la fin du processus que l'on demande à chaque membre de l'ALAC d'exprimer leur avis.

Je pense que c'est une question très importante, et on ne peut pas simplement dire, « oui, je suis d'accord parce que peu importe ». Parce que le président pense que c'est bien ou parce que mon ami me dit de l'accepter. Il faut que la décision soit prise de manière consciente du pourquoi nous avançons dans un sens plutôt qu'un autre. À titre personnel, je dirai que je serais reconnaissant si je pouvais obtenir les contributions de ma région et des ALS de ma région indirectement à travers la RALO, ce serait une bonne mesure, en tout cas.

ALAN GREENBERG:

Oui. Merci, Sébastien. Si vous me permettez de résumer, vous demandez trois choses. Première chose, vous souhaitez que nous demandions aux présidents des RALO qui sont présents à cette réunion – et qui sont autour de la table, de s'exprimer – je n'ai pas compté pour voir s'ils étaient tous là. Et leur demander explicitement les contributions reçues des RALO. Vous demandez à connaître l'avis de la RALO, et comment cet avis a

été formé. Je ne sais pas s'il y a eu des processus pour y arriver, donc je ne veux pas que l'on présume de processus qui n'ont peut-être même pas eu lieu, mais on devrait peut-être demander aux représentants de chaque RALO, à travers leur président, quel est l'avis de la RALO, si la RALO a exprimé un avis.

Deuxième chose, vous demandez que l'on procède de la même manière avec les membres formels du groupe de travail, qui sont au nombre de cinq.

Troisièmement, vous demandez effectivement qu'il y ait un vote formel plutôt que d'avoir un vote par consensus – vous dites qu'autour de la table, tout le monde doit avoir l'occasion d'exprimer ce qu'il pense. C'est un vote en fait. Que ce soit un vote ou l'occasion de faire une déclaration, il faudra voir de quoi il s'agit et en discuter. Je voudrais savoir s'il y a d'autres membres de l'ALAC qui s'opposent ou soutiennent la proposition de Sébastien, qui compte trois points. Holly?

HOLLY RAICHE:

Je ne m'oppose pas à ce qu'il y ait des personnes autour de la table qui prennent la parole. Il me semble que ces questions ont été déjà suffisamment discutées et que les contributions sont suffisamment urgentes pour que l'on ne retarde plus le

processus. Mais s'il y a des avis qui n'ont pas été exprimés, c'est vrai que ce serait juste d'inviter ces personnes à s'exprimer avant de voter. Mais je ne voudrais vraiment pas que l'on s'attarde davantage. Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci, Holly. Alors je demande à Heidi de récapituler quel était l'ordre du jour. Alors on voit l'ordre du jour à l'écran en ce moment? Nous avons 1 h 15 assignée à cette session – il nous reste 45 minutes. Après cela, nous avons une réunion avec le SSAC. Nous avons prévu une heure pendant laquelle Holly fera la révision des services d'annuaire et des problèmes liés à ces services, ensuite une demi-heure – ne faites pas défiler la page car je n'arrive pas à le lire – consacrée à la ratification.

Compte tenu de ces choses complémentaires prévues, je dirai que nous allons essayer d'avancer autant que possible au cours de cette session. À 15 h 15, nous allons nous réunir pour continuer de travailler jusqu'à ce qu'on ait conclu le processus.

S'il nous reste suffisamment de temps, nous allons passer à la présentation des services d'annuaire d'Holly. Personnellement, il me semble que c'est une présentation importante, mais nous n'avons pas vraiment le choix que de finir avec des activités du CCWG d'abord. À mesure que nous avançons autour de la table, je vous demande d'être conscients des limitations de temps, car

nous avons dix personnes de plus qui doivent prendre la parole en ce moment.

Ce sont les présidents qui vont prendre la parole au nom des RALO et les cinq membres du CCWG. Donc, ce qui fait dix personnes. Maintenant, Leon.

LEON SANCHEZ: Merci, Alan. Je suis complètement d'accord avec ce qu'a dit Holly. Dans le cas de LACRALO, nous nous sommes coordonnés. Nous avons travaillé ensemble tout au long du processus, ce qui est habituel au sein de LACRALO. Et je suis sûr qu'Alberto pourra transmettre mon avis. S'il y avait des avis qui n'avaient pas été exprimés jusqu'à présent, j'encouragerai les personnes à s'exprimer. Je soutiens cette idée que si quelqu'un veut s'exprimer de nouveau pour réitérer la même opinion, cette personne devrait s'abstenir de le faire.

ALAN GREENBERG: Le président peut aussi céder la parole à une personne à laquelle il délègue son droit de prendre la parole, s'il le souhaite. Ensuite, nous avons Jimmy.

JIMMY SCHULZ: Il me semble qu'il n'est pas nécessaire de prolonger le processus. Donc, pour que tout le monde puisse être entendu,

nous devrions demander aux présidents des RALO ou aux membres du CCWG s'ils veulent prendre la parole. S'ils ne veulent pas le faire, nous pourrions simplement passer à l'étape de décision.

ALAN GREENBERG: Merci, Jimmy. Si quelqu'un me dit, « je le soutiens », cela ne va pas prendre de temps. Donc, nous allons donner deux minutes par personne, ce n'est pas grave.

Pardon? Bien. Nous avons Seun.

SEUN OJEDEJI: Je pense que vous avez exprimé mon avis lorsque vous avez dit que ce n'était pas la peine de demander à tout le monde d'exprimer son avis, outre les présidents des RALO et les cinq membres du CCWG. Bien sûr, les personnes peuvent tout simplement céder leur droit de prendre la parole, si elles ne veulent pas s'exprimer.

En tout cas pour le troisième point, je semble avoir compris que nous discussions de la possibilité de voter. Et il me semble que nous nous étions déjà accordés pour agir dans le consensus d'abord, avant de passer au vote au cas où il n'était pas possible de parvenir à un consensus. Si nous avons un consensus, cela

irait plus rapidement. Donc, nous devrions d'abord évaluer si nous avons un consensus ou pas. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci, Seun. Vous proposez ce que Sébastien a dit tout à l'heure, lorsque j'ai proposé que nous agissions selon le consensus et que nous donnions la possibilité aux gens de prendre la parole s'ils veulent donner leur opinion. Est-ce bien cela, Sébastien, ce que vous laissez entendre? Ce n'est pas la manière dont j'ai interprété cela, mais c'est ce que vous avez voulu dire. Merci. Maintenant, nous avons Siranush.

SIRANUSH VARDANYAN: En fait, à vrai dire, nous n'avons pas demandé à nos ALS de nous donner des contributions sur cela, et nous n'avons pas recueilli les contributions des ALS. Si nous devons le faire maintenant, cela prendrait du temps. Mais nous avons un représentant de notre RALO au sein du CCWG, et nous savons ce qui se passe au sein de ce groupe, et nous sommes complètement d'accord avec les travaux qui ont été réalisés.

ALAN GREENBERG: Alors, vous dites que vous allez céder la parole aux membres du CCWG. C'est noté. Et finalement, nous avons Alberto.

ALBERTO SOTO: Nous avons beaucoup travaillé avec Leon, et pour essayer d'être impartial, nous avons invité d'autres personnes à participer à nos réunions mensuelles. Cela a été l'un de nos objectifs politiques nécessaires pour obtenir de la connaissance et avoir différents avis. Nous avons eu différents avis, bien sûr pas uniquement celui de Leon. Il a été très aimable, et il nous a consacré beaucoup de temps. Nous avons eu des personnes qui ont exprimé divers avis, bien sûr, comme ce serait le cas ici autour de cette table. Mais, en aucun cas, cela n'a causé de difficultés, d'oppositions ou d'objections à ce processus, seulement des difficultés mineures qui n'ont pas eu de conséquences significatives sur l'approbation de ces recommandations. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci. Vous soutenez le concept, et donc, vous venez de faire votre déclaration. Sébastien, c'était cela la déclaration?

SÉBASTIEN BACHOLLET: Oui, merci, Alan. Je voudrais soulever une autre question concernant non pas le processus, mais le moment où cela aura lieu. Je ne suis pas sûr – il y a des discussions dans deux autres groupes en parallèle avec les discussions de notre comité, et je

préférerai que nous passions au vote formel en même temps qu'au sein des autres groupes, que ce soit fait en simultané.

J'ai entendu quelqu'un demander pourquoi. Oui, je sais. Et je voudrais essayer d'expliquer pourquoi. S'il y a des discussions entre les groupes à un moment donné, cela pourrait changer notre manière de voir la question. J'avoue que je considère moi-même qu'il faut prendre en compte les avis des autres.

ALAN GREENBERG: Holly?

HOLLY RAICHE: J'aimerais que nous essayions de décider nous-mêmes. Merci.

ALAN GREENBERG: Seun?

SEUN OJEDEJI: Merci. Je comprends ce que Sébastien dit, mais en même temps, je pense que la prise d'une décision trop tôt devrait peut-être nous forcer à reconsidérer la décision prise à la lumière des décisions prises par les autres groupes. Donc, je propose que nous attendions jusqu'à mercredi pour voir quel est le résultat du travail des autres groupes. Si nous le faisons maintenant,

cela pourrait les inciter à raccourcir leurs propres processus ou à être plus rapides.

De toute façon, la vraie question est de savoir si nous approuvons les recommandations maintenant, parce que la charte n'est pas spécifique concernant le nombre d'organisations membres qui doivent approuver les recommandations avant que la proposition ne soit envoyée au Conseil d'administration. Est-on sûr que la proposition va avancer même si les deux groupes disent non? Leon, merci.

ALAN GREENBERG: Je donne la parole à Léon pour répondre sur ce point.

LEON SANCHEZ: Merci beaucoup, Alan. Merci beaucoup, Seun. Donc, il n'y a pas de clause dans notre charte, mais en effet, en cas d'opposition, cela pourrait être utile. Mon conseil serait le suivant ou mon désir serait que nous puissions envoyer une déclaration ou une proposition au Conseil d'administration qui soit soutenue par toutes les organisations.

ALAN GREENBERG: Sébastien? Maintenant, je veux prendre position en mon nom personnel, et non plus au nom de la présidence. Je soutiens que

nous prenions nos propres décisions. Il me semble que nous en avons déjà beaucoup parlé. Je ne crois pas d'un iota que notre décision va influencer le ccNSO ou la GNSO. Un iota est peut-être un nombre trop élevé. Il peut être intéressant pour le GAC, mais cela ne va pas influencer les autres entités.

De plus, nous sommes un groupe important. Nous avons demandé notre indépendance dans la prise de décision. Nous ne pouvons pas reculer pour dire, « nous voulons tout faire au même moment parce que nous voulons entendre l'opinion d'autres entités ». Nous savons très bien ce qui se passe, les positions de chacun.

Je soutiens fortement que nous prenions notre décision personnellement au lieu d'attendre mercredi. Nous devons statuer par nous-mêmes. Donc, ce n'est pas un vote que j'aimerais faire maintenant, mais plutôt une intervention. Qu'en pense l'ALAC? C'est ce que j'aimerais savoir.

Qui à l'ALAC aimerait demander que nous attendions mercredi pour prendre cette décision? Donc, je pense que les personnes qui n'ont pas levé la main préféreraient prendre la décision maintenant. Est-ce exact? Ne voyant pas d'objections, nous allons le faire maintenant et poursuivre.

À la suite de la recommandation, toutefois, de Sébastien et soutenue par d'autres personnes, j'aimerais tout d'abord

demander aux présidents régionaux ou à leurs représentants d'exprimer l'avis de leur RALO. L'APRALO?

SIRANUSH VARDANYAN: Cheryl, s'il vous plait.

CHERYL LANGDON-ORR: Oui. Merci beaucoup. L'APRALO n'a pas pris formellement de conseil à ce sujet de la part des structures d'At-Large. Néanmoins, outre les rapports réguliers des réunions mensuelles au cours des quinze derniers mois, et c'est ce qui prend beaucoup trop de temps à notre président - j'aimerais remercier les personnes qui m'ont aidée à faire cela, notamment Siranush, nous avons, en conjonction avec les bureaux régionaux AP, des webinaires qui se sont tenus.

Nous avons non seulement informé notre propre communauté, mais nous avons également informé la communauté de l'Asie-Pacifique au sens large, en particulier à propos des questions qui se posaient concernant les bureaux d'enregistrement dans le cadre des noms de domaines. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup. Ce n'est pas par ordre alphabétique, mais nous avons l'FRALO, alors Aziz ou son représentant qui va s'exprimer. Nous pouvons vous reporter sur la liste.

AZIZ HILALI: Oui, nous pouvons attendre.

ALAN GREENBERG: Donc, nous avons ensuite l'Europe, et Olivier n'est pas là. L'a-t-on prévenu?

Olivier va arriver sous peu. Alberto, vous êtes satisfaits, vous voulez rajouter quelque chose? Prenez-la parole si vous le désirez.

ALBERTO SOTO: Nous avons entre 40 % et 60 % d'assiduité pour nos appels mensuels au cours desquels nous parlons de ces problèmes, et donc je ne crois pas qu'il y ait d'oppositions, je peux dire que cela doit être terminé et conclu le plus tôt possible en approuvant cela. Donc, je ne crois pas trop qu'il faille attendre les autres, mais nous devrions plutôt montrer l'exemple et statuer. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci, Alberto. Glenn?

GLENN MCKNIGHT: Oui. Gordon Chillcott était sur Adobe Connect aujourd'hui, et il est la personne désignée dans ce processus, et Murray McKercher a pu le suivre très facilement. Ce sont les deux personnes qui ont été les plus actives. Nous n'avons pas de problèmes. Nous soutenons cela.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup. Arrivé juste au bon moment. Olivier, nous sommes en train de demander à tous les présidents de RALO ou à leur représentant de donner une opinion sur les débats qu'il y a eu dans les RALO pour savoir si nous devons avancer et ratifier ou s'il y a des inquiétudes.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Alan. La présidence d'EURALO. Nous avons beaucoup parlé de cela pendant nos appels mensuels. Et nous avons aussi demandé à nos membres de participer aux webinaires et aux différents débats qui ont eu lieu. Nous devions avoir un webinaire pour nos membres, mais cela n'a pas été possible, compte tenu du délai à notre disposition avant la réunion de Marrakech : le calendrier était très serré.

Oui, il y a des inquiétudes dans notre communauté que nous avons relayées au sein de nos groupes de travail IANA. Mais,

demander s'il y a des objections significatives à la ratification de la proposition dans son ensemble, cela ne me semble pas être le cas. Je n'ai pas reçu de réponses de qui que ce soit au sein d'EURALO disant, « oui, il faut absolument arrêter ce processus et le bloquer ensemble. »

Il y a des inquiétudes sur le processus qui est utilisé. Il y a des inquiétudes en relation avec les dangers pour l'ICANN lorsque ces politiques vont être mises en place. Il y a des gens qui ne sont pas satisfaits du tout de voir une organisation gérée par le gouvernement américain devenir une organisation aux mains d'intérêts purement commerciaux. C'est l'inquiétude dont j'ai entendu parler. Mais pour le moment, je n'ai pas entendu de personnes dire qu'ils ne souhaitaient pas qu'EURALO et ses représentants ratifient cela.

Je pourrais demander à certains de mes collègues, qui étaient présents lors de ces appels téléphoniques, s'ils ont un autre point de vue ou une autre information que j'aurais oubliée. Quand je parle de mes collègues à l'EURALO, je vois Jimmy, le secrétariat; Wolf, bien sûr, qui suit cela de très près.

WOLF LUDWIG:

Je peux confirmer ce qu'Olivier Crepin-Leblond a dit. Il y a eu des débats occasionnels, mais aucun désaccord profond. Alors, Olivier, vous avez très bien fait la synthèse. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup, Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Il y a eu des inquiétudes comme je l'ai mentionné. S'il y avait une déclaration minoritaire ou un commentaire de l'ALAC à faire, cela pourrait être intéressant pour notre communauté. Je ne sais pas si cela intéresse beaucoup d'autres personnes, mais certains membres souhaiteraient s'exprimer. Cela est une possibilité.

ALAN GREENBERG: Merci. Nous avons décidé de prendre cette décision – de faire une déclaration ou pas – à la suite de la première décision qui devrait être prise, premièrement.

Deuxièmement, si nous faisons une déclaration à la suite de la décision, le CCWG l'enverra au Conseil d'administration, qui a clairement dit que cela serait envoyé au gouvernement américain. Il y a un souhait qui a été exprimé, notamment de ma part et également d'autres personnes, que nous ne donnions pas des munitions au Sénateur Cruz ou à Donald Trump, mais l'Europe est libre d'agir comme elle l'entend.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: En tant qu'Européen, je répondrai, « Qui sont ces gens-là? »

ALAN GREENBERG: Pas de commentaires, en tant que Canadien.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Est-ce que vous parlez au nom de Cruz?

ALAN GREENBERG: Passons à autre chose. Aziz ou la personne qui parle au nom d'Aziz? Tijani.

TIJANI BEN JEMAA Merci beaucoup. À l'AFRALO, nous présentons un rapport, à l'occasion de chaque appel mensuel, concernant le travail du CCWG. J'étais chargé de cela, puisque je suis un membre du CCWG. Ce mois-ci, nous nous ne sommes pas encore rencontrés, donc je ne peux pas dire si les ALS vont soutenir ma position ou pas. Mais j'ai beaucoup parlé avec mes collègues, ici-même à l'ALAC en tant que membre de la communauté africaine, j'ai parlé également avec les dirigeants régionaux. Vous m'entendez, Alan?

Et le fait est, qu'après ces débats, nous avons des inquiétudes il est vrai. Nous avons clairement indiqué que nous pourrions faire une déclaration minoritaire, mais nous avons besoin que la transition se fasse. Donc, nous ne voulons pas mettre un frein à

cette transition, et c'est pour cela que nous ne voulons pas bloquer le système et son avancée. Et voilà.

ALAN GREENBERG

Merci beaucoup. Nous allons maintenant faire un tour de table.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

J'ai une question pour Tijani, s'il vous plait. Tijani, je crois que c'est demain ou après-demain que l'AFRALO-AfrICANN se réunit. Vous allez faire une déclaration. Ne pensez-vous pas que ce serait utile pour nous de connaître le contenu de cette déclaration?

TIJANI BEN JEMAA:

Le contenu de cette déclaration est le point de vue exprimé par nous – moi et Seun – ici dans cette salle. Nous l'avons exprimé plusieurs fois. Nous ne disons pas que nous ne voulons pas que cela se fasse. Nous voulons que nos inquiétudes soient prises en compte dans le cadre de la phase de mise en œuvre et dans le travail relatif aux statuts constitutifs. Mais ce n'est pas encore une déclaration de la communauté, parce que ce sera adopté jeudi. Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres éléments concernant cette partie du processus? Je ne vois personne voulant prendre la parole. Nous allons avoir maintenant les membres formels

d'ALAC qui ont travaillé avec le CCWG, et nous allons travailler par ordre alphabétique pour changer un petit peu. Et nous allons commencer par les prénoms, comme ce fut la pratique au sein du CCWG d'ailleurs. Vous voulez prendre la parole, Holly? C'est une carte horizontale? Je donne la parole à Alan Greenberg pour l'Amérique du Nord.

Je change de casquette. Donc, vous m'avez beaucoup entendu durant ce processus, tant dans le groupe d'IANA qu'au niveau du CCWG lui-même. J'ai rédigé beaucoup de ces déclarations, faisant de mon mieux pour refléter non seulement mon opinion, mais aussi celle de la communauté tout entière. J'ai beaucoup de réserves par rapport à ce processus. Je peux dire, et vous m'avez déjà entendu faire des déclarations comme celles-ci auparavant, si j'étais le roi, je n'aurais pas procédé ainsi. Je ne suis pas le roi.

Nous demandons toujours plus de diversité. Nous demandons de soutenir le processus multipartite. Nous avons besoin de différentes personnes autour de la table qui amènent des idées différentes. C'est pour cela que nous avons besoin de la diversité. S'il n'y avait personne qui nous représentait, ce serait très simple, mais nous avons clairement une diversité d'opinions. Nous sommes différents.

Nous avons fait quelque chose que nous croyons acceptable. Je ne pense pas que cela sera nocif. Il y a des cas extrêmes où cela peut être très nocif, mais cela est fort peu probable. Je crois que la probabilité que cela se fasse est faible. Vous m'entendez? Oui ? Très bien.

Donc, ce n'est pas parfait selon moi. J'ai des inquiétudes au niveau individuel sur certains points, comme beaucoup d'entre vous. Et je remets parfois un peu en cause l'ensemble de toutes ces décisions, je ne pas si l'on travaille dans les meilleurs intérêts de l'ICANN.

Mais, nous sommes sur cette voie, nous avons des mécanismes de responsabilité pour poursuivre la transition d'IANA, et compte tenu que ce processus multipartite n'est pas chose facile et qu'il y a des choses qui ne sont pas dans ma préférence ou la vôtre, il y a des choses qui sont tout simplement raisonnables.

Regardez les solutions intérimaires. Quand à un moment donné, nous avons le modèle avec les membres avec lequel nous n'étions pas très à l'aise; puis nous avons eu le modèle avec les AC et les SO qui devaient s'enregistrer pour devenir des entités légales, ce qui ne nous convenait pas du tout. Vous vous rappelez que nous avons eu de nombreux débats autour de tout cela, et nous avons réussi quelque chose qui est beaucoup plus comparable au niveau de satisfaction d'ALAC et d'AT-Large qu'à

ce que nous avons dans n'importe quelle position intérimaire. Je suis prêt à soutenir ce que nous avons maintenant. Merci.

Ensuite, nous avons Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci, Alan. En tant que représentante régional de l'Asie-Pacifique et membre du CCWG, mais aussi en tant que personne passionnée par ce processus et par cette responsabilisation avant ATRT 1, depuis ces projets conjoints et d'autres choses qui datent d'avant 2005 ou 2003, on parlait déjà de transparence et de responsabilité.

Avant de vous parler de ma recommandation spécifique, j'aimerais vous féliciter, chacun d'entre vous, en particulier les co-présidents qui ont vraiment beaucoup œuvré, dans un environnement parfois stressant, et qui ont pris leurs responsabilités dans un processus satisfaisant et responsable. J'aimerais dire, « du fond du cœur, tous les mots qui ont été prononcés, sauf les plaisanteries, ont été analysés, de près, et ont été pris au sérieux, parfois, au détriment des progrès dans certains cas. »

Ce fut une activité très transparente et très responsable, et la communauté At-Large et l'ALAC peuvent être fier de cela. Est-ce que c'est parfait? Non. Est-ce que j'aurais écrit comme cela? Non. Est-ce que cela peut être amélioré compte tenu du peu de

temps que l'on a ? Oui. Est-ce que l'on peut l'améliorer d'ici 2017? Sûrement. Mais, pour le moment, nous sommes limités par le temps, et nous voulons garder un œil sur la transition de l'IANA. Je vous demanderais fortement de soutenir d'une manière inconditionnelle, et sans commentaire, les recommandations que nous avons dans le rapport final. Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Je vais donner la parole, non pas au co-président du CCWG, mais au représentant de l'ALAC pour la région de l'Amérique Latine/Caraïbes, qui n'a plus le droit de parler à titre de co-président, mais en tant que personne de l'ALAC.

LEON SANCHEZ:

Merci beaucoup, Alan. Puisque nous avons les services de traduction, j'aimerais m'exprimer en espagnol.

Comme mes collègues l'ont indiqué – Alan et Cheryl, nous avons beaucoup parlé de processus historique, un processus qui a signifié beaucoup pour moi. C'est un processus pour lequel je dois remercier l'ALAC, puisque nous avons fait un travail avec tant de confiance. J'aimerais également remercier les représentants, mes collègues de LACRALO qui nous ont beaucoup soutenus, le président et le secrétariat de LACRALO,

ainsi que tous mes collègues qui ont participé au travail du CCWG.

En résumé, vous me demandez ce que je pense d'un système multipartite, je vous suggère de lire le rapport au CCWG. Comme Cheryl l'a dit, chaque mot de ce rapport a été sélectionné par consensus et a requis l'autorisation de tous ceux qui ont travaillé pendant ces 18 mois. Nous avons entre les mains la possibilité d'approuver ce rapport, qui marque le début d'une transition. Nous avons voulu cette transition et même attendu, parce que c'est une demande de la communauté depuis plusieurs années.

Nous avons entre nos mains le contrôle du dernier élément d'Internet, quelque chose qui va jouer un rôle important pour l'avenir d'Internet. Donc, c'est un défi que nous allons relever, et nous allons ratifier cette proposition au CCWG. C'est pour cela que je voterai pour la ratification de cette proposition CCWG.

ALAN GREENBERG:

Merci. Nous avons un membre d'Europe, Sébastien Bachollet, au micro.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Merci beaucoup. Merci de tous les mots sympathiques qui ont été dits concernant le travail que nous avons tous fait ensemble. Je ne peux que souscrire aux félicitations que Cheryl a

soulignées, et du travail du co-président, Leon, au sein de ce groupe de travail.

La question aujourd'hui est, effectivement, celle d'accepter ou non ce rapport. Ce n'est pas parfait, comme l'a dit Alan, mais pour moi, c'est vraiment loin d'être parfait. Alors la question est : est-ce qu'on saute dans un certain vide sans savoir ce qui va se passer? L'organisation qui va être mise en place est, de mon point de vue, excessivement complexe, et va donner du pouvoir à ceux qui ont du temps, de l'argent, et des compétences. Les compétences, nous n'en manquons pas. Le temps, pour certains, n'est pas un problème, mais ce qui n'est pas le cas de tous dans notre communauté. Et pour ce qui ait de l'argent, c'est très difficile. Donc, nous allons être défavorisés dans cette situation, encore plus que nous le sommes aujourd'hui.

Le deuxième point –je l'ai déjà dit hier, mais je le répète, il est dommage que l'ensemble des acteurs, des parties prenantes (*stakeholders*) n'aient pas pu s'engager d'une manière ou d'une autre. Je trouve que c'est vraiment un manque. L'ICANN a essayé jusqu'à présent de donner une place à chacun, et je pense que le SSAC et le *root server system* (système des serveurs racine) auraient dû trouver une place, peut-être pas la même que les autres. Mais aujourd'hui, ils sont en dehors, et j'aurais préféré qu'ils soient avec nous. Et le risque de ne pas avoir un système où l'ensemble des acteurs soient égaux est une réalité.

Et le dernier point sur le sujet, de mon point de vue, ce qu'il aurait fallu réformer, c'est le fonctionnement du *Board* (Conseil d'administration), sa diversité et son travail. Je ne suis pas sûr qu'ajouter une nouvelle structure excessivement complexe, d'une certaine manière au-dessus d'eux, ait été la bonne solution. Maintenant, c'est là où nous en sommes.

Si j'ai une position globale à prendre, la seule raison – et je m'excuse auprès d'eux – qui me ferait voter pour le rapport, ce n'est pas Mickey, mais Donald. C'est dommage que ce soit pour cette raison que je me sente obligé de faire en sorte que le consensus se passe, et vous verrez ce que je voterai tout à l'heure. Mais, c'est dommage que ce ne soit pas sur quelque chose de positif, plus lié à la peur de quelque chose d'autre, que je me sente l'obligation que ce rapport soit soutenu par l'ALAC.

Et encore une fois, merci à mes amis de RALO de m'avoir fait confiance pour ce travail. J'espère avoir été à la fois un « poil à gratter », mais en même temps, d'avoir permis de faire avancer un certain nombre de points, et d'avoir représenté l'Europe comme ils le souhaitaient. Merci.

ALLAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Nous avons six minutes avant d'avoir une nouvelle séance. Julie, est-ce que Patrick est là? Je vois mal, excusez-moi.

J'aimerais, pour le moment, que nous revenions à ce dont nous parlions après ce tour de table.

TIJANI BEN JEMAA: Il y a un cinquième membre du CCWG, Alan. C'est important.

ALAN GREENBERG: Si je pouvais me lever, je viendrais m'excuser à genoux, mais pour le moment, je m'excuse, Tijani. Je vous donne la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup, Alan. Je vais parler une autre langue. Je ne sais pas si ce sera l'arabe ou le français. Peut-être le français, pour faire plaisir à Sébastien.

Oui, Sébastien, je suis d'accord avec toi. Tu as raison. C'est un résultat que nous n'acceptons pas, parce que ce n'est pas le meilleur. Nous ne le votons pas, parce que ce n'est pas le meilleur. Pas du tout, loin de là. Nous avons passé un an et demi, peut-être même un peu plus, à faire ce travail-là, à discuter, et nous avons vu comment les intérêts en jeu nous poussaient d'un côté ou de l'autre.

Nous avons compris qu'il y a des gens qui ont beaucoup plus d'intérêts que nous, des intérêts financiers et matériels. Nous, nous défendons l'intérêt public. Eux, ils défendent d'autres

intérêts, et c'est de bonne guerre. Est-ce qu'on est arrivé, nous, au moins à résister suffisamment et à préserver l'intérêt public? C'est ça la question.

Je pense que finalement, après tant de mois de travail et de tractations, nous avons vécu des moments difficiles au CCWG. À un moment donné, il est même arrivé que nous soyons en colère, mais finalement, nous y sommes arrivés, pas par le consensus, mais c'est un moindre mal. Et aujourd'hui, nous sommes dans cette situation de moindre mal.

Parlons franchement. Quels étaient les choix? Vous savez très bien que, pendant cette dernière période, j'avais fait deux *statements* (déclarations) minoritaires sur deux points. Je ne suis pas content des résultats. À la fin, qu'est-ce qui va se passer? Soit la transition va avoir lieu, soit elle ne va pas avoir lieu. Je veux que la transition d'IANA ait lieu, et je fais tout pour cela, mais pas à n'importe quel prix.

Il y avait des lignes rouges que je n'avais pas acceptées, et je l'ai dit clairement au sein de notre groupe. Olivier peut vous le dire. J'étais minoritaire dans notre groupe, parce que j'ai exprimé le vœu de ne pas accepter des choses. Alors, le groupe a dit, « oui, c'est possible de le faire passer », mais moi, je ne voulais pas; je trouvais difficile de faire passer certaines choses. Mais à la fin, je

ne peux qu'essayer d'éviter le pire. Et pour éviter le pire et que la transition ait lieu, je voterai pour ce rapport.

ALAN GREENBERG:

Merci, Tijani. L'une des choses qu'a dites Tijani exige un commentaire parce que bon nombre des personnes qui sont autour de cette table n'ont pas participé activement au groupe de travail de la transition d'IANA et de ses problèmes. Ce n'est pas seulement Tijani qui avait des lignes rouges à ne pas franchir, mais aussi le groupe tout entier. Et par ligne rouge, je veux dire que nos besoins ne soient pas satisfaits, ce que l'ALAC n'aurait pas soutenu. Et il y a eu plusieurs points en effet, au fil des jours et des mois. Nous n'étions pas d'accord.

Et je crois qu'il n'y a pas d'exception, autour de cette table – la situation de Leon, en tant que co-président, était très difficile d'ailleurs. Mais il y avait beaucoup de choses qui n'étaient pas satisfaisantes. À certains moments, tous les AC auraient été des organisations de seconde zone par rapport aux SO. Cela aurait été très grave.

Donc, croyez-moi, les débats ont été longs. Nous avons appris sur nos collègues à l'ICANN, parfois des choses que nous ne voulions pas savoir mais que nous savons maintenant. Nous avons appris que les gens ont différentes motivations, parfois l'argent, parfois la passion. C'était une expérience tout à fait

intéressante – petit aparté, le commentaire en introduction du président, ce fut intéressant, et c'est le cas de le dire.

Nous avons terminé notre séance. Est-ce que nous pouvons prendre une décision maintenant? Est-ce que tout le monde est prêt, pas à voter formellement maintenant, mais est-ce que quelqu'un à l'ALAC voudrait retirer une des recommandations? Nous avons dit que s'il n'y avait pas d'opposition, nous le ferions comme un ensemble. Est-ce que quelqu'un voudrait exclure l'une des recommandations ou pas?

Si une personne veut exclure une recommandation, nous le ferons. Olivier n'est pas un membre de l'ALAC, mais il veut prendre la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Alan. Oui, en tant que témoin du processus, que vous votiez par recommandation ou l'ensemble, ce serait intéressant pour nous, en tant que public, de savoir quel est l'avis ou l'intention de chacun des membres de l'ALAC au moment de voter. Donc, au lieu de lever la main et d'en finir comme cela, je voudrais savoir ce que cela implique pour Seun de voter oui ou non et qu'il dise, « je vote oui sur son fondement ou je vote non en vertu de cette raison », etc. C'est une simple suggestion.

ALAN GREENBERG: L'inconvénient d'être un agent de liaison qui n'est pas présent à cette réunion est, je vous explique, que nous avons décidé que nous allions voter par consensus ou décider par un vote, chaque membre de l'ALAC aura l'occasion de faire une déclaration. Sébastien?

SÉBASTIEN BACHOLLET: Oui. Je voudrais suggérer que nous excluons la recommandation numéro 12. D'accord, exclure la recommandation 12. Je sais que cela vous surprendra, mais si vous voulez bien, la recommandation 12.

ALAN GREENBERG: Pardon. Je n'ai pas demandé l'avis du reste des personnes. J'ai demandé si quelqu'un voulait que l'on exclue une recommandation; si on le demande, c'est fait.

Alors, Sébastien, nous excluons la recommandation 12. Y a-t-il d'autres recommandations à exclure? D'accord. Maintenant, nous avons une réunion avec le SSAC. Nous n'avons pas de pause-café. La réunion avec le SSAC se terminera à 15 h 15, peut-être un peu plus tard, parce que nous avons commencé quelques minutes plus tard que prévu. Nous allons passer immédiatement à la discussion du CCWG et prendre la décision,

après la décision avec le SSAC. Et, si nous avons suffisamment de temps, Holly Raiche prendra la parole pour présenter les discussions concernant les services d'annuaire. Je vous remercie tous, et je ne sais pas qui représente le SSAC aujourd'hui.

Mesdames et messieurs, nous avons l'honneur d'avoir parmi nous un représentant du SSAC qui va nous faire une présentation. Pour cette réunion, nous avons Julie Hammer comme représentante du SSAC, qui va présenter les intervenants et faire ce qui lui semble bon de faire.

JULIE HAMMER:

Merci à tout le monde. J'aimerais souhaiter la bienvenue à Patrick Faltstrom, en tant que président du SSAC, qui vient vous présenter des informations concernant les travaux du SSAC, et je souhaite également la bienvenue aux autres membres du SSAC qui sont dans la salle et qui peuvent s'identifier en levant la main. Lyman, Jaap, et bien sûr notre personnel de soutien, Julie et Kathy.

Ah, oui, pardon. C'est vrai. Nous avons Patrick et Andrew. Oui, Lyman était le premier que j'ai identifié. Oui, merci. Patrick, vous avez la parole.

PATRICK FALTSTROM: Merci beaucoup, et merci de me permettre de venir présenter ce que nous avons fait récemment. Diapositive suivante, s'il vous plait. Au sein du Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité, nous sommes 30 membres. Nous avons été désignés par le Conseil d'administration de l'ICANN. Et j'explique ce que nous faisons, parce que notre travail sera important à connaître au moment où nous allons présenter nos avis, notamment la responsabilité du CCWG.

Notre charte est de conseiller la communauté de l'ICANN et le Conseil d'administration de l'ICANN sur des sujets concernant la sécurité et la stabilité des systèmes d'affectation de noms et d'adresses pour Internet. Permettez-moi d'ouvrir la présentation de mon ordinateur. Je vieillis un peu, et je n'arrive pas à lire. Il y a des points qui sont très importants, et qu'il faut que je lise textuellement. Donc, nous avons jusqu'à présent publié 80 documents, depuis 2002 – c'était la date de notre création.

Notre charte est rédigée telle qu'elle est rédigée, parce qu'elle dépend de deux des missions et valeurs centrales de l'ICANN : d'une part, de garantir les opérations stables et sécurisées du système d'identifiant unique d'Internet et d'autre part, de préserver et de renforcer la stabilité, la sécurité, la fiabilité, et l'interopérabilité mondiale opérationnelle d'Internet.

Donc, notre charte nous attribue la mission de regarder ce qu'il y a lieu au sein de la communauté de l'ICANN et d'évaluer ce que le Conseil d'administration fait ou envisage de faire. Donc, notre rôle est de faire des suggestions ou des recommandations pour protéger la mission et les valeurs fondamentales que nous sommes censés protéger. La mission et les valeurs fondamentales de l'ICANN ne sont pas toujours dans le périmètre d'action du SSAC, cependant.

Le processus de publication lui-même du SSAC doit d'abord commencer au sein d'une équipe de travail, qui est créée spécifiquement pour cette publication. Nous faisons des recherches et nous rédigeons. Nous révisons et approuvons le travail, et finalement, nous publions les documents. Au cas où nous aurions des recommandations à faire au Conseil d'administration – comme vous le voyez sur la droite, le SSAC présente ces recommandations au Conseil d'administration de l'ICANN qui, ensuite reçoit et évalue l'avis, puis le Conseil prend des mesures formelles suivant l'avis.

Nous avons ici quatre points clés (ATRT 2) sur lesquels le Conseil d'administration de l'ICANN devrait prendre des mesures, suivant l'avis du Comité consultatif. Et c'est quelque chose que nous regardons avec attention, et qui existe toujours dans la charte et dans les statuts constitutifs de l'ICANN, et constituent des obligations pour le Conseil d'administration.

Qu'est-ce que signifie prendre un avis en considération? Ce que le SSAC considère et ce que l'on discute avec l'ICANN sont quatre mesures ou quatre domaines nécessaires. Premièrement, nous voulons que le Conseil d'administration lance des processus de développement de politiques (PDP). Deuxièmement, nous leur envoyons des recommandations si nous voulons que le personnel mette en œuvre une consultation publique. Troisièmement, le Conseil d'administration de l'ICANN transmet la publication d'un avis aux parties prenantes et aux parties affectées. Et quatrièmement, si le Conseil d'administration choisit une option différente de ce qui a été recommandé, il est nécessaire d'expliquer pourquoi l'avis n'a pas été suivi.

Nous trouvons ce quatrième point très important à signaler, même au Conseil d'administration, pour qu'ils comprennent de quoi nous parlons. Pour nous, tous nos avis sont importants, sinon nous ne leur donnerions pas de conseil. Mais, parfois, le Conseil d'administration choisit d'agir autrement.

Nous reviendrons sur les publications récentes plus tard, mais les plus récentes sont la 77, qui est un commentaire sur la proposition de l'indice de santé du marché des gTLD; la 78, qui est un document de conseil sur l'utilisation de l'espace mondial partagé des domaines; la 79, sur la nature changeante de la sémantique des adresses IPv4, et la proposition de la semaine

dernière, la recommandation numéro 80, qui est l'approbation SSAC sur la proposition finale supplémentaire du CCWG-Responsabilité sur les recommandations de la Piste de travail 1. Le titre est un peu long, mais nous avons essayé de ne pas utiliser d'acronymes; autrement, ce serait l'approbation du CCWGA, et la piste de travail serait WS1, etc.

Je pense que pour vous, en tant qu'ALAC, il est important de vous montrer cela. En bas, à droite, il y a une case qui porte sur la sensibilisation. Vous avez notre adresse Internet, ssac.icann.org, où vous pouvez trouver nos documents. Nous essayons de créer en ce moment un référentiel de fichiers que vous pouvez consulter. Nous venons tout juste de créer une page Facebook.

Nous avons aussi produit des vidéos, dans lesquelles nous expliquons tous les documents de conseils du SSAC, notamment avec la participation des personnes les plus actives. Par exemple, SAC067. Nous avons des ateliers au Forum de la gouvernance d'Internet. Nous avons beaucoup augmenté la quantité de documents qui sont traduits en d'autres langues. Il me semble que nous avons déjà traduit tous les rapports que l'ALAC nous a demandés de traduire.

Donc, je dirais que le fait que l'on ait ajouté ces informations à droite existe grâce aux demandes de l'ALAC. Merci à l'ALAC de

nous avoir aidés. Nous coopérons beaucoup avec Duncan et l'équipe de communication, et vous verrez que l'on a d'autres mesures qui ont été prises; le rapport sera publié d'ici peu. Diapositive suivante, s'il vous plait. Suivante.

Ce que nous faisons en ce moment est lié aux problèmes concernant les espaces de nommage, comme par exemple la terminologie dont on se sert pour l'espace de nommage, le DNS. Les revenus générés par les enchères. Nous discutons beaucoup des profits générés par les ventes aux enchères. Nous avons décidé de participer à cela, mais nous n'avons pas pris de mesures jusqu'à présent, parce que, pour l'instant, nous ne voyons rien qui prévoit cela dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

L'harmonisation des noms de domaine internationalisés est un projet qui vient tout juste de commencer. Et, nous avons des travaux en cours concernant le DNSSEC. Nous avons organisé des séances concernant le DNSSEC, dont une qui commence d'ici quelques minutes. Ensuite, nous avons une session générale sur le DNSSEC mercredi, qui est plus technique et plus pour les ingénieurs.

Holly me demande si les sessions seront ouvertes aux personnes non techniques. Je crois que celle du dimanche – si vous êtes intéressés par le sujet, il faudrait que vous connaissiez un peu le

domaine. Donc, il faut que vous soyez habitués à être dans un environnement où l'on discute de questions techniques, parce que l'idée est vraiment que ce soit un point de départ pour commencer à traiter des questions techniques.

Pour ce qui est de mercredi, non. En fait, c'est une discussion pour les personnes qui travaillent avec le DNSSEC. Parce que c'est un groupe d'aide pour les ccTLD des pays en voie de développement, par exemple, qui ont eu des problèmes avec le DNSSEC; ils peuvent venir voir des personnes qui gèrent le fonctionnement du DNSSEC pour les ccTLD en Suède, etc. Donc, c'est pour ces personnes qui travaillent avec le DNSSEC. Les nouveaux arrivants viennent dimanche. Mercredi, c'est un peu plus technique, mais vous êtes invités à venir de toute façon.

Nous avons également des travaux en cours concernant le suivi des avis du Conseil d'administration pour faire le suivi de ce que je vous ai montré, et nous avons un comité qui s'occupe des candidatures d'adhésion au SSAC.

Au cours du premier trimestre 2016, nous avons publié quatre rapports, ce qui est un peu curieux, puisque nous ne publions pas autant de rapports d'habitude, mais cela correspond à la quantité de commentaires qui ont été reçus. Vous n'allez pas voir probablement autant de documents publiés avant le

troisième trimestre 2016, parce que nous travaillons beaucoup sur de nouvelles choses en ce moment.

Y a-t-il des questions jusqu'à présent? Bien. Je pense qu'il serait mieux de passer directement aux rapports. Depuis la dernière réunion de l'ICANN, nous avons publié sept rapports. Et lorsque j'ai commencé comme président, le SSAC publiait quatre rapports par an, et maintenant nous en publions six. La plupart de ces rapports sont des réponses à des lettres, mais de toute façon, nous sommes toujours ravis et fiers de produire davantage de documents pour publication.

Pour ceux qui sont intéressés par le SSAC – comme vous, Holly, il faudrait de toute façon que vous lisiez de quoi il s'agit, parce que c'est un peu trop difficile pour un être humain de comprendre de quoi on parle. Diapositive suivante.

Nous passons maintenant aux publications récentes. La première est la SAC080, qui est la proposition du CCWG Responsabilité. Ce sera un peu intéressant pour vous. Vous verrez que dans les diapositives, ce n'est pas un aperçu, mais le rapport. Oui, nous n'avons pas écrit de récapitulatif analytique. Oui, c'est récapitulatif analytique, exactement.

Permettez-moi de vous expliquer comment nous avons résumé cela autant. C'est la partie la plus sérieuse, parce que dans notre charte, il y est question sérieusement de la sécurité et de la

stabilité. Nous avons écrit un nombre de rapports, dont un qui décrit la fonction de l'IANA, un autre qui décrit ce que l'IANA devrait faire d'après le contrat, et un troisième rapport, qui comprend les analyses des lacunes entre ce que fait l'IANA et ce que la NTIA a demandé à l'IANA de faire. L'analyse des lacunes comprend notre analyse de comment cela s'intègre aux statuts constitutifs. C'est ce que nous avons fait avant de commencer à participer au CCWG. Comme vous le saurez peut-être, nous n'étions même pas l'une des organisations membres du CCWG à l'origine.

Ensuite, ce que nous avons fait est de recruter Lyman et Julie comme membres du SSAC, qui se sont proposés comme membres bénévoles du SSAC au sein du CCWG. Ils ont collaboré à la rédaction des lignes de base pour le SSAC, en fonction des trois documents de base que vous connaissez tous.

C'était très simple après cela, parce que nous avons décidé que nous devons tous participer, tous nous exprimer au sujet de ce qui était important pour nous. Dès lors, nous n'avons pas discuté de ce qui était bien ou mal dans ces discussions, lors des réunions.

Par contre, nous avons discuté de ce qui avait été discuté. Lorsque Lyman et Julie venaient nous voir et nous disaient, « Cette chose qui a été discuté, est-ce que c'est relatif à ce sujet

ou à un autre que le SSAC est en train d'aborder? » Donc, nous avons fait un suivi des discussions abordées au sein du CCWG, ce qui a impliqué beaucoup de travail, bien sûr. Mais, nous étions toujours ouverts aux différents avis des membres du SSAC; c'était l'aspect clé pour pouvoir approuver le document, même si nous avons eu des difficultés à trouver des points communs tout au long du processus.

Si un membre avait biffé ou avait été au-delà des limites que nous avons marquées, cela aurait été intéressant. C'est le bon mot, intéressant. Parce que, d'habitude, le SSAC maintient son avis. Nous ne changeons pas d'avis facilement au sein du SSAC. Bien. Rapport suivant.

SAC079 sur la sémantique des adresses IPv4. Vous ne savez peut-être pas que l'ICANN demande à tout le monde de changer les adresses IPv4 en IPv6, à l'exception de l'AfriNIC. Alors si vous avez de nouveaux clients et que vous voulez leur donner des adresses IPv4, il faudra absolument opérer en IPv6. Il y a des adresses IPv4 en vente sur eBay. Les adresses IPv4 sont publiées entre 10 \$ et 12 \$, ce qui est intéressant.

Sauf si vous comptez avoir plus d'un million de nouveaux clients l'année prochaine, cela vous coûtera 12 millions de dollars supplémentaires simplement pour avoir les adresses IPv4. Donc, les fournisseurs de services Internet et des personnes ont

commencé à déployer des solutions techniques pour contourner cette modification.

Ce que l'on explique dans ce rapport est que cela est très mal, parce qu'il y a des personnes qui opèrent déjà sur leur téléphone portable; donc, si vous avez un fournisseur qui opère en IPv4 et que vous accédez depuis votre téléphone portable, vous aurez plusieurs couches d'information (NAT) auxquelles vous devrez accéder.

Auparavant, même si certaines personnes ont dit qu'avoir plusieurs couches d'information (NAT) étaient une bonne chose – d'ailleurs, personne ne me l'a jamais dit, mais si vous avez deux fournisseurs de services Internet, vous avez deux couches (NAT). Et puis si vous êtes sur IPv4, chaque fournisseur a deux autres couches. Donc, vous avez quatre couches (NAT) entre vous et l'information à laquelle vous essayez d'accéder.

Outre cela, une adresse IPv4 en elle-même n'identifie pas spécifiquement un point final. Donc, lorsque vous cherchez une adresse IPv4, vous ne savez pas exactement de qui il s'agit. Et spécifiquement, on pourrait dire que ces informations concernent les agences chargées de faire respecter la loi, mais les adresses IPv4 en elles-mêmes ne pourraient ne pas être suffisantes pour relier les observations de la communauté sur Internet à un point final spécifique.

Puis, voici les recommandations spécifiques que nous avons faites, je dirais que les opérateurs de réseaux devraient accélérer les plans afin de déployer l'IPv6 et considérer les conséquences du déploiement de l'IPv4 à travers des techniques de continuation telles que le NAP, avant l'IPv6. Les calculs qu'il faut que vous fassiez aujourd'hui sur la manière de gérer vos adresses de point final diffèrent des calculs que vous avez faits il y a un an.

Et puis, les fabricants d'équipement. Si vous achetez un disque compact (CD) de n'importe quel fabricant, ils ne vont pas soutenir l'IPv6, ce qui veut dire que le consommateur n'y peut rien. Donc, les fabricants doivent commencer à fournir l'IPv6.

Dans ce rapport, nous disons tout simplement, « c'est un problème grave ». Oui, des questions? Il faudrait que vous allumiez votre micro.

HOLLY RAICHE:

Patrik, est-ce qu'il reste des vendeurs d'ordinateur qui ne soutiennent pas IPv6, par exemple, disons la version Windows la plus récente de Microsoft ou Apple? J'ai compris qu'ils le faisaient.

PATRICK FALTSTROM: Tous les nouveaux déploiements de Windows, Apple, etc., supportent IPv6 depuis 6 ou 7 ans. C'est très difficile d'éteindre IPv6. Par exemple, dans le système d'exploitation de Microsoft, les deux dernières versions ne vous permettent pas de l'éteindre. Vous avez toujours IPv6 dans votre réseau local. Peut-être que ce n'est pas routé au niveau global, mais il y a plein de protocoles de mise en commun de partage de fichiers qui utilisent le protocole IPv6, d'ailleurs. Donc, les sociétés qui me disent qu'elles n'utilisent pas IPv6 dans leurs réseaux, je sais qu'elles me mentent. Cela veut dire qu'elles n'ont aucune idée des paquets présents dans leur réseau.

Donc, le problème ne réside pas dans les points finaux, mais plutôt dans les réseaux et dans le point d'accès.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Je pense que la plupart des dispositifs supportent IPv6.

PATRICK FALTSTROM: C'est tout à fait ça, mais il y a toujours des problèmes avec les connexions DSL surtout. Il reste encore des problèmes avec l'approvisionnement des adresses IPv6 dans les réseaux de fibre optique. Cela est toujours un problème dans certains types de réseaux mobiles. Mais par exemple, il y a de nombreux fournisseurs qui, pour les nouveaux dispositifs Android et

l'iPhone, détournent le problème des réseaux et des tours. Donc, vous avez raison. La plupart des dispositifs supportent IPv6, mais ce n'est absolument pas le problème des ordinateurs et des téléphones portables que les personnes utilisent. Diapositive suivante.

L'autre rapport était le SAC078, diapositive suivante. Dans ce rapport, nous ne fournissons pas vraiment de conseil en fait. Il s'agit plutôt d'un document informatif pour la communauté pour leur faire savoir qu'il nous semble très important et très grave d'étudier la question.

Donc, par exemple, voyez les 2 URL, www.i.onion ou www.mycomputer.local. Ces deux noms existent dans l'espace des noms de domaine, mais aucun des deux n'utilisent le DNS comme protocole de résolution. Et cela est important, non seulement pour l'ICANN, mais également pour l'IETF, et cela doit être normalisée.

Par exemple, il faut que l'on discute de qui a la possibilité d'enregistrer un nom de domaine et qui refuse l'enregistrement d'un nom de domaine à une personne. Cela permet d'évaluer les types de processus et de collaboration qu'il faudrait pour éviter qu'il y ait certains effets indésirables.

Par exemple, l'IETF a dit que « .onion » est une chaîne réservée qui ne devrait jamais être un TLD. Mais, si l'ICANN créait un nom

de domaine de premier niveau avec le « .onion », nous aurions des problèmes. Donc, c'est l'une des superpositions, les TLD que nous utilisons dans la zone racine et les noms réservés par l'IETF, qui ne devraient pas exister. Donc, c'est ce type de choses que l'on étudie dans ce document (SAC078), dans lequel on décrit le problème.

JULIE HAMMER: Nous avons une question d'Alberto Soto.

ALBERTO SOTO: Je ne me souviens plus, Patrick, mais qu'est-ce que vous classez comme classe A?

PATRICK FALTSTROM: Oui. Lorsque nous avons attribué les adresses IP à l'origine, il avait été décidé d'avoir quatre classes (A, B, C et D), dont la classe A qui est devenue /8. C'était les adresses IP de réseaux de 0/8 à 127/8, et tout le monde savait que cette adresse avait 8 bits. C'était commun à toutes les adresses qui commençaient par cela.

Au début des années 90, on s'est rendu compte qu'on n'aurait pas suffisamment d'adresses IP si l'on continuait à distribuer des adresses IP suivant cette norme. Alors l'IETF a trouvé un

moyen qui s'appelait CIDR, C-I-D-R, le routage des domaines Internet sans classe.

Je pense que c'est en 1985-1986 que l'on a commencé à utiliser cette nouvelle méthode. On n'avait plus de classes. Alors, les adresses IP pouvaient avoir n'importe quelle longueur du masque Internet. Donc, si les personnes parlent de classes, c'est parce que leurs manuels sont très vieux. De toute façon, on comprend qu'il est plus facile de dire « classe C » que « /24 », mais on a d'autres termes concernant ces classes et ces /.

D'autre part, vous me demandez cela, parce qu'étant donné qu'on attribue des adresses, ce n'est pas ça. D'accord. Merci.

Nous avançons alors. Il ne reste plus que cinq minutes. SAC077 est un document que j'expliquerai lors de la séance plénière, demain, parce qu'il est très important – à mon avis, en tout cas. Peut-être que je ne le présenterai pas.

Il y a eu un rapport concernant un index de santé du processus des gTLD, et ce rapport a été publié pour consultation publique. Nous avons suivi ce processus au sein du SSAC et normalement, nous ne nous exprimons pas concernant les processus. Mais, étant donné que le KPI, qui avait été discuté, était censé identifier si le processus fonctionne suivant le plan ou pas, qu'il fonctionne comme prévu ou pas, nous nous sommes dit qu'il

fallait peut-être évaluer cela. Nous avons vu que les processus ne fonctionnent peut-être pas aussi correctement qu'il devrait.

Lorsque nous avons évalué cela, notre conclusion a été que l'ICANN avait abordé le problème à l'envers. Ils ont commencé à considérer les données, puis à partir de ces données, ils essayaient de dire, « Ah, si ces données ont cette valeur ou une autre valeur, cela fonctionne correctement. » Et nous ne sommes pas d'accord avec ce processus. Il nous semble qu'il faut définir le KPI différemment.

Si vous allez définir le KPI de la bonne manière, il faut commencer par l'identification et s'accorder sur ce qu'on devrait mesurer, ce qu'on voudrait savoir. À partir de ce point-là, on pourrait dériver le type de données nécessaires pour tirer des conclusions afin de minimiser la quantité de faux positifs et s'assurer que vous arriviez au résultat voulu.

Lorsque j'ai présenté cela auprès de la GNSO hier, on m'a remis un autre rapport, qui portait sur les KPI également, que nous avons évalué au sein du SSAC aujourd'hui. J'avoue que, malheureusement, nous ne savons pas comment commencer à aborder ce rapport.

Je dirais donc que l'ICANN, en ce moment, semble être dans une situation qui est commune à plusieurs sociétés et à plusieurs parties opérationnelles, comme la mienne. Et c'est le fait que,

dès le début, vous recueillez des données pour s'assurer que le serveur fonctionne, et puis dans la deuxième étape, vous recueillez toutes les données possibles parce qu'elles ont l'air bien. Mais, après un moment, vous comprenez qu'il y a plein de données que vous ne savez pas comment utiliser, et que vous ne comprenez pas vraiment la manière de tirer des conclusions, et qu'il faut par conséquent redéfinir le processus et commencer à l'envers pour savoir quelles sont les conclusions que vous voulez tirer d'abord.

Nous recommandons donc que l'ICANN commence par comprendre et se mettre d'accord sur ce qu'elle veut voir, et qu'ensuite, elle évalue le type de données nécessaires. Par conséquent, il est vrai que les données qui sont nécessaires sont des données que l'ICANN n'a pas aujourd'hui. L'ICANN ne possède pas ces données, ce qui a des conséquences sur les RRA, sur les données des autres, sur les autres discussions. Il y a peut-être des données qui ne peuvent pas être extraites, tout simplement parce qu'il y a des implications de confidentialité.

Et il faut que l'on revienne à la discussion de ce qui doit être mesuré, des données qui doivent être évaluées, etc. Donc, c'est vraiment très compliqué comme discussion, mais il faut partir d'un accord sur les conclusions que l'on veut tirer, et nous ne le savons toujours pas. Sébastien?

SÉBASTIEN BACHOLLET: J'essaierai d'être bref, mais depuis le début, l'ICANN a toujours eu du mal avec les données. Vous vous souviendrez qu'en 2000, les gTLD ont été lancés. Et en 2004, l'ICANN a décidé d'avoir davantage de gTLD, parce qu'elle ne pouvait pas recueillir les données de la première série de gTLD. Les données de la deuxième série, en 2004, n'ont pas pu être recueillies non plus. Et aujourd'hui, en 2016, l'ICANN ne peut toujours pas collecter les données de son propre travail. Il faudrait peut-être que nous trouvions une personne qui puisse le faire. De toute façon, je pense que votre commentaire est très important. C'est vrai qu'au moins, à mon avis, cette longue lutte doit être défendue. Merci.

PATRICK FALTSTROM: Oui, Sébastien, merci beaucoup. Vous avez raison. Permettez-moi de vous dire que le SSAC a demandé des points de données spécifiques auparavant, y compris au Conseil d'administration lorsque vous étiez l'un des membres du Conseil. Donc, le SSAC essaie de dire, dans ce rapport, qu'étant donné qu'il soit si difficile de trouver les données, la seule façon de sortir de ce problème serait de discuter d'abord de ce que nous voulons savoir, et ensuite, voir les données que nous arrivons à recueillir.

Parce qu'à ce jour, nous avons 64 valeurs différentes à mesurer, mais la question est, « Pourquoi? » Si nous étions d'accord sur ce que nous voulons mesurer, nous pourrions très bien penser à deux ou trois données. Donc, nous aurions peut-être besoin de moins de données, et le problème serait plus facile à régler, comme Sébastien l'a dit.

Et nous voilà à la fin. Je voulais simplement mentionner l'activité que vous faites très bien au sein de l'ALAC, qui est le retour d'information. Je vous remercie d'avoir désigné Julie Hammer comme agent de liaison, qui nous fait parvenir beaucoup d'informations. Elle exprime votre avis concernant la traduction, le retour d'information, la sensibilisation. Comme je l'ai dit, nous travaillons, en ce moment, sur la sensibilisation avec l'équipe de communication et nous allons continuer à travailler sur cela grâce à nos coopérations avec vous.

De toute façon, nous voudrions toujours recevoir plus de questions au SSAC. Jusqu'à présent, nous avons toujours identifié les problèmes nous-mêmes. Toutefois, grâce à notre présentation concernant le KPI, on nous a fait parvenir d'autres questions cette après-midi. Mais, d'autres unités constitutives commencent à travailler sur ces discussions, donc si vous voyez l'un de ces points qui entrent en conflit avec les statuts constitutifs de l'ICANN, faites-le-nous savoir et nous l'évaluerons. Merci beaucoup, Alan.

ALAN GREENBERG:

Merci. Merci, Julie. Nous allons prendre cinq minutes de pause, mais revenez s'il vous plait.

Messieurs et mesdames, prenez place. Nous allons commencer. Est-ce qu'il y a des membres de l'ALAC qui sont à l'extérieur de la salle? Nous n'avons pas une heure de pause, s'il vous plait. Nous allons commencer notre réunion, maintenant. Veuillez entrer dans la salle, s'il vous plait.

Est-ce que le personnel peut compter le nombre de membres de l'ALAC présents dans la salle? Toutes les personnes qui doivent être ici sont là et n'ont pas disparu. Bien. Les décisions que nous avons prises jusqu'à présent – si je peux, s'il vous plait, demander l'attention de tout le monde. Les décisions que nous avons prises est que nous allons voter et nous allons prendre une décision sur l'ensemble des recommandations, en excluant la recommandation 12. Nous allons essayer de prendre cette décision par consensus, en donnant la possibilité à chaque membre de l'ALAC de faire un commentaire. Puis, nous passerons à la recommandation 12 et nous ferons la même chose.

Est-ce qu'il y a des questions? Je voudrais que l'on avance à la suite du processus de consultation et de discussion suivie par l'ALAC, qui incluent des milliers d'heures de téléconférences au

sein de la communauté At-Large, une consultation significative lors des appels des RALO et d'ALAC, et que l'ALAC approuve la recommandation 1 à 11 de la proposition finale du CCWG Responsabilité. Je demande ici que l'on m'assiste.

Holly?

HOLLY RAICHE: Kaili est en train d'arriver.

ALAN GREENBERG: Kaili est en train d'arriver. Est-ce qu'il y a une discussion concernant la motion? Est-ce que quelqu'un ne soutient pas cette motion? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite s'abstenir? Nous avons une objection, pas d'abstention, et nous avons 13 personnes qui sont présentes – je comprends, Sébastien, 12 personnes qui appuient cette motion.

En fonction des personnes qui ne sont pas présentes ici, et nous devons les consulter, cette motion sera passée par consensus s'ils l'approuvent. S'ils ne l'approuvent pas, nous devons voter. Je voudrais demander une déclaration de la personne qui est contre cette recommandation. Sébastien?

SÉBASTIEN BACHOLLET: Je m'excuse, mais lorsque vous avez posé cette question, vous avez parlé d'objection. Qu'est-ce que vous voulez dire par objection? Je m'abstiens, c'est la position que j'ai déjà exprimée, et mon vote doit être considéré comme une abstention à cette proposition. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci, Sébastien. Ce que je voulais dire, c'est que vous ne soutenez pas cette motion. Nous allons en tenir compte et revoir le décompte que nous avons fait. Alors, personne n'objecte à cette motion. Nous avons une abstention. Est-ce que vous voulez expliquer pourquoi vous vous abstenez?

SÉBASTIEN BACHOLLET: Merci, Alan. Je voudrais dire que ce que j'ai dit plus tôt subsiste, à savoir mon opinion à propos du rapport, mais je me limiterai à dire que je m'abstiens. Merci.

ALAN GREENBERG: Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur la motion concernant les recommandations de 1 à 11? Seun?

SEUN OJEDEJI: Oui. Monsieur le Président, pouvez-vous nous expliquer ce que Sébastien a dit? Est-ce que c'est une abstention ou une objection? Merci.

ALAN GREENBERG: La position de Sébastien, c'est une abstention. Kaili, bienvenue. Il y a quelques minutes, nous avons posé une question, il me semble, la prise de décision concernant le CCWG Responsabilité. Le concept original était que nous allions prendre la décision sur les 12 recommandations en même temps, à moins qu'un membre d'ALAC ne demande qu'une de ces recommandations soit exclue. Sébastien a demandé que la recommandation 12 soit exclue. Et par conséquent, nous avons conclu que nous allons approuver les recommandations de 1 à 11, et nous avons fait un appel à consensus.

Le résultat a été une abstention, et 12 personnes étaient présentes et soutenaient cette recommandation. Est-ce que vous voulez dire vous-même que vous soutenez la ratification de cette recommandation ou que vous vous abstenez ou que vous la rejetez?

KAILI KAN: Je la soutiens.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup, Kaili. Maintenant, nous avons 13 membres sur 15 qui soutiennent cette recommandation, une abstention.

Et Tim Denton est en train d'arriver, il a été retardé. Nous espérons qu'il va arriver bientôt, et comme cela, nous pourrions finir notre décompte.

Nous allons passer à une motion pour soutenir. Nous avons une demande ici de photo. Est-ce que quelqu'un est contre la possibilité de lever 10 cartes pour ceux qui pour cette motion? Si quelqu'un est contre, nous ne ferons pas cette photo. Ceux qui soutiennent cette motion, nous allons lever 10 cartes pour cette photo. C'est Heidi qui va prendre la photo.

SÉBASTIEN BACHOLLET: J'aurais suggéré que l'on fasse cela pour la recommandation 12.

ALAN GREENBERG: La personne qui s'est abstenue veut lever sa carte, pour la photo toujours. Je voudrais passer à la recommandation 12. Je vais donner la parole aux personnes qui veulent intervenir dans un petit moment. La ratification de la recommandation 12 de la proposition finale du CCWG Responsabilité.

Est-ce qu'il y a des discussions? Est-ce que quelqu'un est contre, quelqu'un qui ne soutient pas la ratification de la recommandation 12? Seulement les membres de l'ALAC ont le droit de donner leur opinion. Est-ce que quelqu'un veut s'abstenir? Nous avons 14 personnes qui soutiennent cette motion, donc cette motion est adoptée par consensus.

Le consensus est complet ici parmi ceux qui sont présents maintenant. Est-ce que je peux demander à ceux qui soutiennent cette motion de lever leur carte? Nous allons faire une photo. Avec la permission de l'ALAC, je vais reporter la possibilité de faire une annonce, en attendant que nous puissions consulter la dernière personne qui manque, pour que nous ayons une position complète d'ALAC.

C'est avec grand plaisir que je vais vous présenter Holly Raiche. Holly va nous présenter quelque chose qui s'appelle le RDS. Je ne sais pas ce que c'est. C'est une plaisanterie. Je sais ce que cela veut dire.

C'est quelque chose que nous appelions le WHOIS, mais la terminologie a été modifiée. Il y a une série de points intéressants dont nous allons parler, des choses qui se sont passées depuis ces derniers mois. Je vais céder la parole à Holly, et à la fin de la présentation, tout le monde va comprendre. Ensuite, il y aura des questions.

Et nous aurons une participation importante dans le PDP, qui a lieu actuellement et qui est un problème très crucial pour At-Large. Ça toujours été un problème crucial pour At-Large. Nous n'avons pas toujours été d'accord sur ce point-là. Il y a eu des désaccords au sein d'At-Large concernant différentes questions relatives au WHOIS dans le passé. Personnellement, je pense

que cela va continuer. Holly et moi, nous nous sommes beaucoup disputés.

HOLLY RAICHE: D'abord, je voudrais dire que c'est assez légitime d'avoir des visions différentes.

ALAN GRENBERG: C'est un thème important et c'est intéressant. Je vous demande de l'écouter et de lui poser des questions. C'est important que nous comprenions bien ce qui se passe dans ce domaine. Merci, Holly.

HOLLY RAICHE: Merci. La première chose qu'il faut dire, c'est que ce groupe de travail particulier va présenter une conclusion sur des milliers de PDP. J'aimerais dire que c'est votre introduction concernant ce point qui a occupé mon temps depuis 2009.

C'est un problème qui existe depuis longtemps. Pour ceux d'entre vous qui sont particulièrement intéressés, il y a le rapport final de l'équipe de révision du WHOIS ou quelque chose comme ça. C'est un résumé qui explique où nous en sommes par rapport aux problèmes, qui explique les acronymes et tous les différents aspects de cette question. Une fois que le Conseil d'administration a commencé à comprendre où nous en étions, il fallait changer de direction à cause des différentes attentes sur

ce que nous considérons comme des coordonnées personnelles, la protection de ces données personnelles.

Chaque pays a ses propres définitions. Donc, je pense qu'il va y avoir des différences et j'espère qu'il y en aura, et j'espère que nous arriverons à un résultat raisonnable.

Ce que je vais faire d'abord, c'est vous présenter mon ordre du jour, vous faire une petite présentation : comprendre où est-ce que nous en sommes, pourquoi nous en sommes là aujourd'hui. En 2012-2013, le Conseil a répondu aux problèmes liés au WHOIS. L'une des façons d'avancer, à partir de ce moment -là, s'appelle l'EWG. Il y a de nombreux acronymes que je vais vous présenter.

C'est le groupe de travail des experts, qui a été créé suivant une décision du Conseil d'administration. Ils ont fait une série de recommandations tout à fait différentes concernant les données. Le RDS, les services d'enregistrement d'annuaire, est l'un des résultats d'une décision du Conseil d'administration. L'EWG en est un autre très important. Ils sont tous liés, et je vais expliquer comment.

Ce qui est arrivé, et Alan appartient à ce même groupe de travail que moi et Carlton, c'est que ce groupe de travail va continuer à travailler – je pense que je serai enterrée lorsque ce groupe de travail aura fini son travail. En tout cas, je pense, j'aurais fini la

phase 1, mais je ne suis pas sûre que j'arrive à la phase 3 de ce groupe de travail. Et ensuite, le rapport qui concerne où nous en sommes aujourd'hui va prendre beaucoup de temps. Donc nous allons commencer en voyant la prochaine diapositive. Merci beaucoup.

Ce par quoi nous avons vraiment commencé est les situations – d'où nous venons? Le problème principal est que tout le monde sache ce que sont les RAA en date de 2013. Dans le cadre du contrat que l'ICANN a avec les bureaux d'enregistrement des gTLD, il faut qu'il y ait un accès ouvert à une série de données personnelles sur chaque titulaire des noms de domaine, qui doivent être fournies sur une page Internet gratuite et un service Port 43 gratuit.

Cela veut dire que ces données, qui comprennent le nom du titulaire des noms de domaine, qui est la personne qui a le nom de domaine, son adresse, son numéro de téléphone, son nom complet. Ce que l'on appelle « données personnelles » dans la plupart des régimes de protection de données personnelles, doit être disponible publiquement. Et pour les Européens qui sont ici autour de la table, vous allez dire, « Oh, c'est compliqué. C'est contre les directives actuelles de protection des données en Europe. »

Les titulaires des noms de domaine, qui ne veulent pas que leurs renseignements personnels soient publics, peuvent utiliser les services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation, pour s'assurer que ces données ne soient pas publiques. Et en effet, certaines utilisations de ces services fiduciaires ont pour but spécifique que ces données confidentielles restent confidentielles.

Ces services proxy correspondent, en résumé, à quand une personne travaille, comme agent, à votre place. Le plus souvent, c'est le cas quand des sociétés veulent lancer un nouveau produit, un nouveau service, et vont demander à leur avocat ou à leur agent d'utiliser leurs informations personnelles à la place des renseignements personnels du titulaire des noms de domaine lui-même. Donc, en fait, il s'agit d'une relation d'agence, ici, qui va permettre de protéger les données d'une personne.

Dans le cadre d'un service fiduciaire, ils fournissent le nom du titulaire des noms de domaine et d'autres détails, ce qui peut équivaloir à rien du tout. En d'autres termes, vous pouvez simplement dire que le nom du titulaire des noms de domaine est la seule information que vous allez obtenir. Donc, ces services d'enregistrement fiduciaire ou d'anonymisation vont substituer leurs données personnelles aux données personnelles du titulaire des noms de domaine. Parfois, il n'y a pas du tout

d'informations personnelles, bien que cela soit en train de changer avec le rapport final du groupe de travail sur l'anonymisation des services d'enregistrement fiduciaire.

Mais ce sont les deux façons si vous, en tant que titulaire des noms de domaine, ne voulez pas que vos données personnelles soient publiées, vous allez utiliser un de ces services. C'est comme cela que vous pouvez éviter que vos données personnelles soient publiées. Prochaine diapositive.

L'équipe de révision de la politique du WHOIS, et je dois dire qu'il y a environ dix ans, probablement même vingt ans, que le droit à la vie privée s'est énormément développé depuis. Il y a eu énormément de tensions entre les prérequis du RAA concernant la publication des données du titulaire des noms de domaine et l'augmentation des lois de protection de la vie privée, ou pour être plus exact, des lois de protection des données personnelles dans l'Union européenne ou aussi dans d'autres juridictions.

En réponse à une difficulté croissante que les titulaires des noms de domaine, particulièrement dans l'Union européenne et au Canada, dans une certaine mesure en Australie, soient réticents à la publication de leurs détails personnels, l'équipe de révision des données du WHOIS a été mise en place. Cette équipe a rédigé un rapport en 2012. C'est un document très important à lire, et souligne les origines de ce que l'on appelle le WHOIS.

Maintenant, le WHOIS, les données WHOIS, c'est bien plus que des informations de titulaires de noms de domaine. C'est aussi beaucoup d'informations techniques, grâce auxquelles vous pouvez localiser l'adresse réelle, si l'on peut l'appeler comme ça, du titulaire des noms de domaine, et les différents processus par lesquels on doit passer pour accéder à cette information.

Ce que l'équipe de révision a fait, dans son rapport, a été de réviser depuis le début ce qu'était le WHOIS, comment il a évolué, comment sont apparus les problèmes dans le WHOIS. L'équipe a commencé par les raisons pour lesquelles les informations personnelles étaient publiées en premier lieu. Au début d'Internet, il y avait très peu de gens, et ils disaient seulement, « qu'est-ce que vous voulez comme serveur? » Ce n'était pas des informations personnelles, c'était seulement un groupe de gens qui voulaient être mesure de contacter les gens.

Mais quand l'ICANN a été créé, le type d'information que les gens publiaient pour être contacté a été traduit en nom, adresse, courriel, numéro de téléphone, etc. Donc, toutes ces coordonnées, qui ne faisaient pas partie de la première information qui avait été transmise entre les pionniers d'Internet, a été traduite en beaucoup plus d'information, en termes de coordonnées des titulaires de noms de domaine. Garth, vous avez une question?

GARTH BRUEN: Non. Je ne suis pas tout à fait d'accord en ce qui concerne l'origine du WHOIS.

Les spécifications originelles du WHOIS disaient que les données saisies devaient être non sensibles, des informations non sensibles.

L'idée selon laquelle les gens ont besoin d'inclure leurs coordonnées et que cela viole leur vie privée, ce n'est pas un prérequis, pour eux, d'entrer leurs informations personnelles.

HOLLY RAICHE: Attendez. Est-ce que vous avez lu la clause 3.1.7 du RAA, du dernier RAA?

GARTH BRUEN: Ceci requiert que nous puissions contacter quelqu'un, que quelqu'un soit responsable.

HOLLY RAICHE: Il y a un nom. Il doit y avoir un nom.

GARTH BRUEN: Un nom, oui. Un nom.

HOLLY RAICHE: C'est intéressant ce qu'il dit ici, parce que ce que font les gens qui ne veulent pas que leurs coordonnées personnelles soient diffusées, ils écrivent qu'ils s'appellent Mickey Mouse, que leur numéro de téléphone est le 1234567, et que leur adresse est 27 boulevard Hollywood. Et, c'est le résultat du travail de l'équipe de révision, qui a constaté qu'il y avait un manque de précision des données WHOIS, parce que si les gens n'utilisaient pas un service d'enregistrement fiduciaire ou d'anonymisation, ils ont contourné l'impératif de présenter leur nom, leur adresse, leur numéro de téléphone, ce qu'ils ne voulaient pas donner, en donnant un nom, une adresse et un numéro de téléphone fictifs.

Donc, il n'est pas la première personne à dire cela.

ALAN GREENBERG: Pour clarifier, Garth a dit que les origines du WHOIS ne parlaient pas d'informations personnelles. Cela parlait de données de contact, non sensibles. Et en effet, dans ce cas, tout le monde a déjà travaillé dans une université ou un laboratoire de recherche et donner les coordonnées de ces lieux plutôt que ses propres coordonnées personnelles. Je pense que ce qu'il a dit était assez correct.

HOLLY RAICHE: Oui, il a tout à fait raison, mais le problème est que, dès le début de l'époque où l'on devait donner ces coordonnées de contact

jusqu'à ce qui a été spécifié dans le RAA – dans une des clauses du RAA, beaucoup de gens ne voulaient pas donner d'informations exactes et fournissaient des informations fausses.

L'un des problèmes que j'ai identifié, dans ce rapport en 2012, est que beaucoup de ces informations sont fausses, et l'un des résultats était que pour les bureaux d'enregistrement, il était important qu'ils vérifient ces données pour s'assurer qu'elles ne soient pas fausses, parce que les agences chargées de faire respecter la loi comptaient sur ces données WHOIS pour rechercher certaines personnes. Et, donc le problème, dans la plupart des cas, était que les données fausses se trouvaient être les données transmises par les criminels, curieusement ou pas.

Donc, ce qui a résulté de ce rapport en 2012, c'est qu'il y avait un manque de cohérence de ces politiques autour des données. Si l'on analysait ces politiques, on essayait de comprendre ce qui était vraiment nécessaire, ce qui était mis en place. Et ce qu'ils ont constaté, de fait, c'est qu'il y avait des utilisations légitimes et non légitimes de ces services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation. Il y a de bonnes raisons pour lesquelles les gens ne veulent pas être identifiés. On peut penser aux réfugiés, à des groupes de défense des droits de l'homme présents dans des pays où les droits de l'homme ne sont pas nécessairement respectés. Il y a beaucoup de bonnes raisons pour lesquelles les

gens ne veulent pas légitimement que leurs coordonnées personnelles soient publiques.

Cependant, pour les agences chargées de faire respecter la loi, c'est important d'avoir des données personnelles exactes pour qu'elles puissent trouver ces personnes. Garth, vous voulez vous asseoir ici?

GARTH BRUEN: Je veux juste avoir l'occasion de répondre à certains points.

HOLLY RAICHE: Qu'est-ce que j'ai fait de mal?

GARTH BRUEN: Holly, Holly. Ce n'est pas une question d'erreur que vous auriez faite. Je veux juste m'assurer que tous les points soient inclus ici, que tous les thèmes soient abordés. Je dois de nouveau dire que je ne suis pas d'accord avec votre classement, avec ce que vous avez dit avec les personnes qui auraient le droit de voir et d'analyser ces données, ce serait seulement les personnes des agences chargées de faire respecter la loi.

HOLLY RAICHE: Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

GARTH BRUEN: Les gouvernements ont aussi le droit de le faire. Le problème qui me préoccupe est la capacité du consommateur ordinaire à pouvoir atténuer les abus commis par les parties commerciales et illicites sur Internet.

HOLLY RAICHE: Je ne suis pas encore arrivée à ce point-là, Garth.

En fait, c'est vous qui l'avez déjà dit, et je l'ai ajouté, mais je ne suis pas encore arrivée à ce point-là dans mon explication. Bien. Ce que dit le rapport essentiellement, c'est qu'il y a des utilisations légitimes et non légitimes. Les agences chargées de faire respecter la loi, évidemment, veulent avoir accès à ces données. Lorsque j'ai commencé à parler du WHOIS en Australie, j'ai constaté qu'il y avait d'autres agences comme par exemple, un régulateur commercial, un régulateur de la concurrence – différentes agences commerciales qui voulaient simplement trouver des informations sur des entreprises pour voir si elles avaient des pratiques légales ou pas.

Il y a différentes bonnes raisons pour lesquelles on veut accéder à ces informations, outre les agences chargées de faire respecter la loi. L'un des lobbys les plus grands et influents a été la communauté de la propriété intellectuelle, par exemple, qui voulait accéder à ces données pour retrouver les personnes qui ne respectaient pas la propriété intellectuelle. Donc, il y a

beaucoup de raisons légitimes pour lesquelles on veut avoir accès à ces données personnelles et il y a aussi beaucoup de raisons légitimes pour lesquelles les personnes ne veulent pas que leurs coordonnées soient publiques.

Un autre point dans ce rapport final était l'exactitude de ces données. La seule façon que les gens pouvaient éviter que d'autres personnes aient accès à leurs informations était de donner des données fausses pour des raisons légitimes ou pas. Et donc, ce que le rapport a souligné, c'est qu'il y avait aussi des problèmes techniques relatifs à ce qui ne fonctionnait avec le protocole. Il y avait différentes raisons techniques que je n'aborderai pas. Prochaine diapositive.

Le Conseil d'administration a accepté le rapport, ce qui a eu pour résultat deux mesures. D'une part, ils ont amendé le RAA et y ont apporté un nombre de modifications d'ailleurs, qui étaient importantes dans ce domaine. L'une d'entre elles est qu'il faut développer des applications pour les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire de manière à ce que les services respectent des normes spécifiques, qu'il y ait l'accès garanti dans certaines circonstances, et ce groupe y a consacré deux années de travail et discute toujours de la question d'ailleurs.

Une autre partie du rapport disait que dans le nouveau RAA, le RAA modifié de 2013, il y avait des obligations plus fortes. Il était

exigé que les bureaux d'enregistrement vérifient l'exactitude des données. Le contrat des bureaux d'enregistrement a aussi été modifié pour leur dire qu'ils étaient responsables des revendeurs et de s'assurer que les revendeurs se conforment au RAA.

Cela veut dire que tout l'accord RAA a été modifié pour refléter ce nouveau rapport, et ils ont aussi créé le groupe de travail des experts. Ce groupe était chargé de réévaluer et définir pourquoi il était nécessaire de collecter des informations d'enregistrement, de trouver une manière de protéger les données afin qu'elles ne soient utilisées qu'à des fins légitimes (mais il faut définir ce que fins légitimes veut dire), et finalement, de proposer une nouvelle solution, parce que le service du WHOIS ne fonctionnait pas à de nombreux égards. Diapositive suivante.

Le groupe de travail des experts (EWG), dont je ne faisais pas partie, mais Garth a assisté à leurs réunions. Il pourra nous dire qu'il a écouté beaucoup de délibérations pendant ces 13 mois au cours desquels le rapport n'a jamais été adopté. Mais, ils se sont demandé : « Qui utilisait les données et pour quoi faire? ». Ils ont identifié un certain nombre d'utilisations légitimes de différents types de données qui sont générées.

Qui les utilise? Il y avait plein d'utilisations légitimes de ces données, et le rapport EWG est une source d'information de grande valeur concernant le type de données qui sont collectées et la manière dont elles sont utilisées. Ce qu'ils ont recommandé était de remplacer le système du WHOIS par un service de données d'enregistrement qui collecte, valide et divulgue les données d'enregistrement (RD) des titulaires de noms de domaine à des fins légitimes uniquement – je l'appelle RD pour données d'enregistrement (*registration data*). En d'autres termes, cela veut dire qu'on commence à se rapprocher de l'opinion européenne concernant l'accès aux données personnelles, qui est que ces données ne devraient être disponibles qu'à des fins légitimes et uniquement pour des utilisateurs qui sont accrédités d'une manière ou d'une autre.

Une recommandation, que beaucoup de personnes ont trouvée inappropriée, était qu'il y avait beaucoup de données réunies en un seul endroit, qui pouvait faire l'objet d'une attaque, et en deux jours, la confidentialité de ces données serait perdue. Toutefois, comme je l'ai dit, cet ensemble de données d'enregistrement pourrait être très utile. Prochaine diapositive, s'il vous plait.

Le Conseil d'administration a accepté le rapport final concernant le WHOIS, et ensemble avec la GNSO, le Conseil a déclaré « qu'il était nécessaire d'avoir un cadre pour la création

du processus d'élaboration de politiques (PDP) qui abordent les problèmes concernant l'exactitude, l'anonymisation et l'accès aux données d'enregistrement. » Ce sont des mots très forts. Quelles sont les données que l'on collecte? Qui a le droit d'accéder à ces données? Dans quel but? Comment protège-t-on ces données? Toutes ces sources d'information suivent des principes qui sont inclus dans la plupart des lois qui protègent la vie privée.

En même temps, le Conseil a chargé l'IETF de travailler sur l'élaboration d'un programme qui s'appelle le WEIRDS, qui est le Service de données d'enregistrement d'Internet extensible sur le Web. C'est un protocole qui pourrait remplacer le protocole actuel (WHOIS) et résoudre d'une part, des problèmes qui ont été identifiés par le rapport de 2013 et d'autre part, ce service WHOIS aurait des fonctions qui permettraient un accès restreint. Cela veut dire qu'il y aurait un accès aux informations disponibles pour le public, mais pas à toutes les informations.

Il y aurait donc des informations disponibles selon la personne qui s'accréditerait en démontrant la légitimité de son utilisation, que cette personne soit bien la personne qu'elle dit être, et un niveau qui serait disponible uniquement aux agences chargées de faire respecter la loi et d'autres agences. Mais le concept de faire une différence dans l'accès, suivant l'identification de l'utilisateur et le type d'utilisateur, avant de fournir l'accès à un

certain nombre d'information, est inclus dans ce service. Prochaine diapositive, s'il vous plait.

Ce qui a été établi ensuite, en novembre de l'année dernière, était que le processus d'élaboration des politiques (PDP) serait créé, et un groupe de travail y travaille déjà. Je ne sais pas combien il y a de personnes, mais il y a environ 120 membres au sein de ce groupe.

Et vous imaginerez combien de parties prenantes sont représentées. Il y a des agences chargées de faire respecter la loi, je parlais justement à Patrick. Il y a trois membres de la communauté technique, le SSAC aussi. Il y a beaucoup de personnes du groupe des parties prenantes sur la propriété intellectuelle. Il y a des défenseurs du droit à la vie privée. Il y a même quelqu'un de la Commission des droits de l'homme de l'Union européenne, et c'est l'une des premières fois que l'Union européenne comprend que les mesures prises par l'ICANN ont des conséquences sur les droits de l'homme. Alan et Carlton et moi-même participons au groupe, donc il y a énormément de personnes. Je ne sais pas très bien combien de temps cela va prendre d'arriver à bon port, mais, en tout cas, on travaille beaucoup.

Le travail de ce groupe est divisé en trois étapes. La première étape est de définir les exigences de politiques, ce qui comprend

d'avoir une idée très claire concernant la ou les politiques qui devraient être mises en place en matière de données qui sont collectées. Encore une fois, cela implique une réévaluation – on ne voit plus la diapositive.

Non. Je ne la vois pas. J'ai deux écrans, mais je n'ai pas mes diapositives.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Nous avons un problème technique.

HOLLY RAICHE: Oui, quelqu'un a déconnecté l'ordinateur.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: L'ordinateur est en train de redémarrer.

ALAN GREENBERG: Attendez pendant un moment.

HOLLY RAICHE: J'attends. Je n'aime pas lorsque les choses ne fonctionnent pas. Lorsque je m'en occupe, c'est pire d'habitude.

ALAN GREENBERG: Vous pouvez danser si vous voulez. Vous voulez danser, Holly?

HOLLY RAICHE:

Non. En fait, j'allais vous annoncer ce que nous allons faire. Il me semble qu'il est important de vous faire cette présentation, parce que le PDP, qui est en cours d'élaboration en ce moment, sera publié d'ici peu pour que la communauté puisse l'évaluer. Au cours de ce processus, nous allons demander le type de données que la communauté pense ou trouve nécessaire et quel serait l'utilisation de ces données. Et j'espère qu'il y aura beaucoup de contributions différentes.

Pour répondre à la question de Garth, je vous nommerai un certain nombre de groupes de travail auxquels j'ai participé, qui ont fait partie du processus qui est en cours, et on s'est rendu compte à chaque fois qu'il faut que l'on repense un nouveau processus de WHOIS. Les services d'annuaire d'enregistrement étaient, d'ailleurs, l'un des domaines sur lesquels il fallait apporter le plus de modifications, et cela en raison de l'accès aux informations.

Il n'y pas de questionnement pour la plupart des gens que les agences chargées de faire respecter la loi puissent accéder aux informations, mais l'une des questions qui a été posée, ici, était le fait qu'il existe d'autres agences gouvernementales, qui formeront leurs propres comités du consommateur ou de protection des données qui s'occuperont des plaintes. Donc, s'il

y a une plainte qui dit qu'un consommateur a un site Internet, cet organisme de réglementation devrait pouvoir accéder aux données de la personne qui a enregistré ce nom de domaine.

Il existe beaucoup d'agences gouvernementales, qui ne sont pas en tant que telles les agences chargées de faire respecter la loi et qui sont chargées de certains aspects des politiques de protection des consommateurs, qui devraient également avoir l'accès à ces informations.

Je sais que vous voudriez l'accès individuel, Garth.

GARTH BRUEN: Pas nécessairement.

HOLLY RAICHE: Nous avons discuté et nous avons pris une décision. En fait, la plupart des personnes ne voudraient pas continuer avec le WHOIS. Donc, si vous sentez qu'un site Internet a commis une fraude, vous allez d'abord vous adresser à la police, à l'organisme de protection des consommateurs ou à une autre entité peu importe laquelle, et cette entité devrait être en mesure de pouvoir trouver les informations disponibles afin d'identifier la personne responsable de fraude.

ALAN GREENBERG: Holly, vous faites des affirmations ici. Je ne sais pas si ce sont vos opinions ou si ces opinions sont des décisions d'un autre groupe ou des recommandations d'un autre groupe.

Par exemple, vous dites, « un utilisateur individuel ne s'adresserait pas au WHOIS, mais qu'il irait voir une autre entité et que l'entité devrait avoir accès aux données. » Je ne sais pas au nom de qui vous dites cela.

HOLLY RAICHE: C'était une discussion au sein du groupe de travail des politiques d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire afin d'essayer de trouver une solution pour savoir qui devrait avoir accès aux données. Certains des commentaires, qui ont été exprimés au sein de ce groupe et qui provenaient de l'ALAC, disaient, « ce n'est seulement les agences chargées de faire respecter la loi, mais que cela comprenait également des individus, des organismes comme le nôtre qui s'occupent de la concurrence et de la protection des consommateurs. »

J'ai moi-même posé ces questions : qu'en est-il de l'accès des consommateurs? Qu'en est-il de l'accès des agences gouvernementales? Et donc, à la fin de la discussion, on s'est dit que les personnes individuelles n'auraient pas l'accès, mais plutôt que les résultats soient au moins disponibles aux agences

de protection des consommateurs et pas seulement les agences chargées de faire respecter la loi. Garth?

GARTH BRUEN:

Merci. Il y a une catégorie qui n'est pas incluse dans votre liste. Il s'agit des groupes de sécurité non-gouvernementaux et les groupes de consommateurs. Les personnes qui ne sont pas affiliées au gouvernement, mais qui ont des organisations qui travaillent sur la résolution de certains de ces domaines de manière extra-officielle. Et la situation fonctionne au mieux si vous n'avez pas besoin de vous rapprocher du gouvernement, du tribunal ou des agences chargées de faire respecter la loi.

HOLLY RAICHE:

J'apprécie votre commentaire et j'aimerais le répéter, si vous me le permettez.

Je suis là pour vous écouter et je soulève moi-même ces problèmes que j'ai identifiés. Ce qu'il faut faire, c'est présenter l'avis du groupe.

ALAN GREENBERG:

Il nous reste peu de temps. Je pense que l'on devrait vous demander de présenter non seulement l'opinion d'un groupe, mais si possible, de nous présenter les différents avis pour que

l'on ait une idée des différences d'avis. À titre personnel, je m'oppose avec véhémence à certaines conclusions tirées dans le rapport des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Je pense que je vais soulever de nouveau ces problèmes de manière plus exhaustive, parce que la question de l'anonymisation et de l'enregistrement fiduciaire est un grand travail à mener.

Permettons aux personnes de s'exprimer et pas seulement de répéter les conclusions du dernier PDP, parce que nous sommes en train de créer une nouvelle route ici, et il faut que nous créons un système qui fonctionnera pour les prochaines deux ou trois générations.

HOLLY RAICHE:

Oui, d'accord. Je finirai mes propos ici et je donnerai la parole au reste des membres du groupe après cela. Le PDP a été créé en novembre. Nous sommes maintenant au début d'un processus qui sera sans doute très long et donc, c'est à repenser. Je crois, j'espère que le groupe de travail des experts va reconsidérer le travail qui a été fait. Ce qu'ils ont déjà commencé à faire, parce qu'ils ont consacré beaucoup de temps à évaluer les données qui ont été collectées, les données qui pourraient être collectées, comment elles vont être utilisées, et ils ont essayé de trouver des solutions au grand problème que sont les informations personnelles et d'autres informations.

Les étapes deux et trois commenceront une fois qu'on aura compris et trouvé des points d'accord sur la première étape. Il y a des personnes qui croient que cela n'est pas possible.

Une fois que l'on aura trouvé un certain niveau de consensus sur la politique actuelle, qui dépend de la compréhension des données qui devraient être collectées, des personnes qui devraient avoir accès à ces données, des circonstances dans lesquelles elles devraient être utilisées, etc. En tant qu'ALAC, j'espère que vous irez tous dans vos propres unités constitutives pour leur demander leur avis, parce que c'est une occasion de faire des commentaires.

On aura l'occasion de partager cela, une fois que l'on aura cette compréhension. Après cela, on passera à la conception fonctionnelle du système. Lorsque nous, en tant qu'ALAC, avons considéré cela, nous avons rédigé une lettre qui portait sur l'accès aux données d'enregistrement (RDAP), c'était le protocole qui portait sur cela, qui a été développé par le groupe WEIRDS. À ce point-là, nous avons la capacité d'adresser beaucoup de ces problèmes techniques qui ont été identifiées dans le rapport de 2013.

Nous avons des fonctions supplémentaires fonctionnelles qui vont nous permettre d'accéder aux données et qui permettront aux titulaires des noms de domaine – ou la personne qui

possèdera les données – de dire, « Je peux certifier l'identité de l'utilisateur. Je vais vous accorder l'accès ou pas. » Cela veut dire qu'une partie de tout cela sera sans doute traduit dans un document d'exigences techniques concernant l'accès et la collecte de données.

L'étape trois portera sur la mise en œuvre de ces exigences et cette conceptions de politiques, et cela fournira sans doute des lignes directrices pour la coexistence et la mise en œuvre. Prochaine diapositive, s'il vous plait.

Vous voyez l'ensemble des problèmes qui ont été énumérés dans la charte du groupe de travail, et il faut que l'on comprenne de quoi il s'agit et il faut que vous compreniez de quoi il s'agit. De quoi parle-t-on quand il est question d'utilisateurs et des fins d'utilisation des données? Croit-on que l'accès devrait être restreint, qu'il devrait y avoir des données sécurisées ou pas? Je dois dire qu'il n'y pas d'avis unanime.

Concernant l'exactitude des données, dans quelle mesure cette fonction devrait-elle nous préoccuper? Puis, concernant les éléments de données. On revient à ce que Patrik disait tout à l'heure, et on devrait y faire attention. Vous direz, sans doute, que la plupart des questions qu'il a soulevées font partie de ce domaine des éléments de données, de la vie privée, de l'anonymisation et de la protection des données.

La conformité. Quel est le type de systèmes de conformité qu'on souhaiterait avoir? Et puis, nous entrons dans le domaine de problèmes techniques. Quant aux coûts et aux bénéfices, cela va impliquer un coût bien sûr, parce que cela va modifier les systèmes, on devra beaucoup modifier de politiques: qui héberge les données, où elles sont hébergées, quels sont les risques d'héberger ces données, quels bénéfices, etc.

Donc, voici la liste des tâches que le groupe de travail doit aborder pendant la première étape de travail. Nous aurons beaucoup de chance si nous arrivons à faire ce travail en 2 ans. Nous avons besoin de votre aide. Prochaine diapositive, s'il vous plait.

Alors, où nous en sommes. Nous nous sommes mis d'accord sur la charte. Nous avons formé un groupe de travail dirigé par quatre personnes, y compris Chuck. Nous avons créé une feuille de route, qui explique brièvement comment nous comptons gérer chacun des sujets. Nous sommes en train de travailler sur l'élaboration d'un plan de travail et nous allons demander au public de participer à différentes consultations pour nous transmettre leurs opinions.

Alors, Garth, c'est à ce moment-là qu'il faudrait que vous nous transmettiez vos idées. Et réfléchissez à ce que vous pensez des politiques de rétention des données, la protection des données,

tout cela sera une partie essentielle pour l'élaboration de notre rapport. Il faudra que nous présentions toutes les informations que nous aurons reçues à ce point-là, et c'est ici qu'il faut que nous recueillions ces informations. Nous voilà à la fin de la présentation. Faut-il des précisions, avez-vous des commentaires, des questions? Garth?

GARTH BRUEN:

Merci. Vous avez parlé du droit européen, on ne peut pas être propriétaire secrètement d'une banque ou d'une pharmacie, par exemple, en Europe. Cela s'applique aux individus. C'est de ce secteur dont je parle. Je parle des opérations où un consommateur a le droit de savoir qui gère une société ou une activité commerciale. Je ne parle pas des sites Internet commerciaux.

En même temps, nous avons des situations de haute visibilité où le propriétaire des noms de domaine était en fait le bureau d'enregistrement qui essayait de tirer un profit à partir d'une vente aux enchères. Et cela est un manquement au contrat : il ne peut pas vendre des noms de domaine pour son propre compte.

HOLLY RAICHE:

En Australie, cela est permis.

GARTH BRUEN: Mais avec le .au?

HOLLY RAICHE: Ce n'est pas exactement la même chose, mais vous pouvez vendre des noms.

GARTH BRUEN: Oui, ils peuvent vendre des noms, mais ils ne peuvent pas avoir des dépôts de noms.

HOLLY RAICHE: En tout cas, il y a une industrie autour de la vente des noms de domaine.

GARTH BRUEN: Oui, mais il y a des situations où nous avons des cas d'abus de noms de domaine et dans lesquels, en fait, le vrai propriétaire du nom de domaine était le bureau d'enregistrement. C'est un grand danger, à notre avis.

Enfin, ce qui nous occupe est le principe d'une responsabilité des parties, parce que si une personne branche un ordinateur et le connecte à un réseau, il faut qu'il y ait quelqu'un qui soit responsable du réseau. C'est cela l'idée du système. Et tout cela fonctionnerait mieux si tout le monde

respectait les règles, et si on respecte tous les règles, on saura à quoi on joue.

HOLLY RAICHE:

Oui, vous avez raison. Vous ne le connaissez peut-être pas, Kaili Kan, mais il y a un petit bureau d'enregistrement en Irlande. D'une part, il a des lois concernant la protection des données qu'il doit respecter, mais d'autre part, il dit qu'il faut absolument inclure les données de contact et les données de la société en bas de chaque page. Et c'est de cela qu'on parle lorsqu'on discute des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Nous essayons de définir quels sont les organismes qui ne devraient pas avoir accès aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire en tant qu'organisation commerciale.

Lorsque nous essayons de définir quels sont ces organismes, nous avons toujours des difficultés à définir cela, parce que nous avons tous une idée différente de cela. Mais en même temps, un des résultats que nous avons vu était qu'il faut qu'il y ait des données vérifiables, qu'il faut qu'il y ait un certain contenu que nous puissions vérifier.

Autrement, nous ne serions peut-être pas à l'aise avec notre travail concernant les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, et je ne voudrais pas céder dans ce

domaine. C'est cela la vraie tension entre la responsabilité sociale et la reddition de comptes et l'anonymisation. Donc, j'espère que le reste d'entre vous va participer au débat à partir de vos propres expériences concernant les informations qui vous semblent devoir être disponibles, à tous, à tout moment. Quelles sont les informations qui ne devraient pas être disponibles au grand public? Comment les définissez-vous et dans quel but? Alan?

ALAN GREENBERG:

Merci. J'ai, à titre d'exemple, un point où je suis complètement en désaccord avec les recommandations concernant les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Je suis convaincu que si une organisation – sans trop vous focaliser sur le mot que j'expliquerai ensuite, si une organisation vend quelque chose sur Internet, s'ils font du commerce sur Internet, on devrait savoir qui ils sont.

Il y a une quantité infinie de sites Internet où on n'a aucune information de contact. On ne sait pas si les responsables sont à Hong Kong, Shanghai ou Los Angeles. Il n'y a pas de moyen de trouver de qui il s'agit, parce qu'ils sont cachés derrière un service d'enregistrement fiduciaire.

Je sais qu'il y a des personnes qui ne savent pas utiliser le service WHOIS, mais si un site Internet ne vous dit pas la

personne avec qui vous opérez, vous avez un moyen d'accéder aux informations de la personne en saisissant les informations du site Internet.

Je sais qu'à certaines occasions, il y a eu des problèmes avec les informations de sites Internet, qui ont été classés comme des organismes de bienfaisance ou des organisations à but non lucratif, alors que ce n'était pas le cas. Mais, il y a également des juridictions à travers le monde, comme par exemple l'Europe, qui ont des règles comme le fait de faire du commerce avec des individus.

Si vous faites du commerce avec IBM, personne ne vous protège. Mais si vous échangez avec des individus qui vendent des choses, il faudrait que vous soyez identifiable. J'ai soutenu moi-même les recommandations concernant les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, parce que c'était utile, et on a discuté, mais j'ai perdu la bataille.

Mais à long terme, nous devons protéger les consommateurs, et si cela est difficile, il faut que nous travaillions davantage pour essayer de trouver un moyen de tout faire. C'est un exemple, et je suis sûr qu'il y en aura d'autres, mais c'est un exemple personnel, parce que j'utilise Internet pour acheter des produits et parfois, je n'achète pas quelque chose que j'aime parce que je ne sais pas qui est la personne qui la vend. Et je n'ai aucun

problème à acheter quelque chose sur eBay d'un vendeur qui est à Hong Kong, mais c'est juste que je veux savoir qui il est.

HOLLY RAICHE:

Et voilà un aperçu du débat qui dure depuis longtemps et qui continuera à continuer sans doute. Mais ce qu'on cherche (et avancera avec des délibérations) à travailler est de considérer les questions qui sont comprises dans la charte, et comment s'occuper de ces discussions. À ce point-là, nous allons demander à ce groupe de s'exprimer au cours d'une période de consultations et plus nous aurons de commentaires, plus nous identifierons des problèmes, parce que c'est probablement la meilleure occasion de nous exprimer, de manifester quels sont nos conflits, de manifester ce qui préoccupe l'ALAC et ce que pense toutes les organisations qui intègrent notre communauté. Et j'espère qu'il y aura beaucoup de désaccord ou des personnes qui ne seront pas complètement d'accord avec ce qui sera dit.

Je vous garantis que ce groupe de travail sera probablement un groupe aussi divisé que tous les autres, parce qu'il y a des points de vue totalement légitimes et les personnes ne sont pas nécessairement d'accord. C'est ce que disait la personne du SSAC, « Je ne sais pas comment vous allez trouver un point commun. »

Et moi non plus, je ne sais pas, mais nous essaierons. Y a-t-il des questions ou des commentaires? Je vous remercie de les faire maintenant. Non. Alors, j'ai fini à l'heure. Sébastien?

SEBASTIEN BACHOLLET: Merci. Oui, j'ai quelques remarques. D'une part, dans votre présentation, Holly, vous ne parlez qu'uniquement du fait que le rapport de l'EWG, le rapport du groupe de travail des experts, n'ait pas été approuvé par le Conseil d'administration. En fait, le groupe de travail des experts n'a pas envoyé le rapport pour obtenir le soutien du Conseil. Mais il s'agissait plutôt d'un rapport qui devait aider la communauté, et malheureusement, plus spécifiquement, la GNSO à propos des gTLD. L'idée, en même temps, était d'aider aussi à lancer un débat sur une nouvelle manière de penser autour des données du système des noms de domaine.

Et j'étais parmi ceux qui ont beaucoup travaillé au sein du Conseil d'administration pour que ce groupe de travail soit créé. Je n'aime pas le nom du groupe de travail, parce qu'il y aura sans doute d'autres experts qui n'appartiennent pas à ce groupe, mais, en tout cas, ce rapport a été élaboré, et nous commençons à travailler sur un processus d'élaboration des politiques (PDP) qui tient compte des contributions du groupe de travail des experts.

Ma question, concernant un vote de l'ALAC qui a eu lieu il y a quelques semaines, serait que pour les utilisateurs finaux en ce moment, on aurait deux systèmes, en tout cas dans l'avenir on aurait deux systèmes pour accéder aux données. On aurait, d'une part, le WHOIS pour les ccTLD – et bien sûr, le système varie d'un pays à un autre, mais c'est un peu près le même système. En tout cas, les fondements techniques sont les mêmes.

Nous sommes en train de travailler sur l'élaboration d'un nouveau système qui permettrait d'accéder aux données avec de nouvelles règles, et c'est très bien. Mais, du point de vue d'At-Large et du point de vue des utilisateurs finaux, il faut que nous voyions comment appliquer également les cc dans ce processus, parce qu'en fin de compte, je dirais qu'en tant qu'utilisateur final, il faut un seul moyen d'accéder aux données. Et pour moi, c'est quelque chose de très important à considérer. Je sais que c'est difficile et que cela compliquera encore davantage vos travaux, mais je pense qu'il faut que nous considérions tout cela.

Et pour conclure, je voudrais vous remercier du travail que vous avez fait, parce que ce n'est pas un sujet facile et c'est beaucoup de travail. Merci beaucoup.

HOLLY RAICHE:

Merci. Et bien que le rapport EWG ne soit pas un rapport final, il contient énormément d'informations très utiles. Les personnes du groupe EWG ont passé 15 mois à recueillir des données et à analyser toutes ces politiques. C'est une ressource très importante pour ce groupe de travail. Donc, si vous regardez le processus de PDP, c'est dans notre charte en tant que document fondamental à analyser.

Et j'ai noté votre point sur les ccTLD. C'est pour les nouveaux gTLD que c'est important, et peut-être que nous pouvons demander aux agents de liaison des ccTLD, mais en fin de compte, nous sommes limités parce que les ccTLD sont des créatures du gouvernement lui-même.

Chacun aimerait que nous ayons un bon système qui réponde aux attentes, qui procure un équilibre correct entre la protection des individus, c'est-à-dire de protéger autant la vie privée là où elle doit être respectée que de fournir des informations quand cela doit être respecté, et assurer cet équilibre, qui est difficile à atteindre.

De toute façon, chaque pays peut prendre sa propre décision quant aux ccTLD, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de règles à suivre. Rafa?

RAFA RASHDAN: Oui. Pour les ccTLD, nous sommes en train de mettre en place – au ccTLD iranien et nous avons reçu des demandes de données personnelles de la part de certaines personnes. Vous avez parlé seulement de gTLD, et cela devrait également être disponible pour les ccTLD, parce que nous avons des relations contractuelles avec l'ICANN et on nous demande ces données. Pourquoi seulement les gTLD?

HOLLY RAICHE: La réponse est facile. Chaque pays décide de son propre code pays, et c'est bien évidemment respecté. Cela n'empêche pas les pays de dire, « qu'il s'agit d'un équilibre difficile que l'on essaye d'atteindre, en termes à la fois de protection des consommateurs et de protection de la vie privée », et en tout cas, nous devons aussi tenir compte de certains impératifs au niveau national. Donc, il n'y aura rien pour arrêter les ccTLD, mais l'ICANN n'a pas le pouvoir, le pouvoir contractuel, de vous dire, « Vous devez faire telle ou telle chose. »

ALAN GREENBERG: Je crois qu'il n'y a plus de questions ni de commentaires. Je m'excuse, je me suis concentré sur d'autres points sur lesquels je devais travailler. Alberto demande la parole.

HOLLY RAICHE: Alberto?

ALBERTO SOTO: Merci. Je vais parler en espagnol.

Il y a une préoccupation qu'Alan a soulevée, relative au commerce électronique. À qui j'achète quelque chose? Il y a beaucoup de sites de commerce électroniques. Je peux savoir à travers le WHOIS, les adresses et les coordonnées de qui vend, mais par exemple, dans le cas d'eBay, je ne sais pas à qui je vends. Parfois, un courriel permet de retracer l'acheteur. D'autres fois, je ne peux pas savoir qui est de l'autre côté avant d'acheter. Je n'ai pas la possibilité de communiquer avec ce vendeur, et je pense que je ne l'aurais jamais parce que cela est protégé ou autorisé par les lois des différents pays.

Je ne pense pas que nous pouvons le faire de cette manière-là. Merci beaucoup.

HOLLY RAICHE: Merci de votre commentaire, et j'en tiendrai compte, parce que quand nous sommes à la recherche de commentaires, le plus de commentaires possibles, cela contribue à la réponse d'ALAC lorsque l'ALAC doit faire des commentaires. Alan?

ALAN GREENBERG: Par rapport à ce qu'Alberto a dit, chacun a le choix d'utiliser un site commercial ou pas. Si je choisis d'utiliser le site eBay, par

exemple, les politiques d'eBay ne me permettent pas vraiment de savoir à qui j'achète. Donc, je prends une décision consciente lorsque je choisis d'utiliser eBay, lorsque je choisis de faire confiance à eBay d'assurer suffisamment la transaction de sorte que je n'aie pas besoin de savoir qui est le vendeur.

Donc, nous avons tous des choix, mais je pense qu'en même temps, nous devons assurer une protection raisonnable pour permettre aux gens, en fait, d'avoir confiance justement sur Internet. Je connais, par exemple, des gens qui n'ont pas confiance en Internet et n'y achètent jamais rien, parce qu'ils n'ont pas confiance pour donner leurs informations de carte de crédit. C'est une décision personnelle.

Mais, à un certain niveau, nous devons nous assurer que les personnes puissent prendre des décisions basées sur quelque chose de raisonnable. Et ce qui est raisonnable aujourd'hui n'est pas ce qui était raisonnable il y a cinq ans et ne sera pas ce qui sera raisonnable certainement dans dix ans. Donc, c'est un vrai défi. Il y a beaucoup de travail à faire.

Merci, Holly. Nous avons la réunion de la ccNSO qui va avoir lieu à 17 h 00. J'ai peur que si je vous donne la possibilité de vous dégourdir les jambes, vous ne reveniez pas. Est-ce que je peux vous faire confiance?

SEBASTIEN BACHOLLET: Ne me faites pas confiance.

ALAN GREENBERG: Je pense que Sébastien a raison. Alberto, allez-y.

ALBERTO SOTO: Pardon. Nous applaudissons toujours Alan, mais pas Holly. Je pense que nous pourrions l'applaudir.

[Applaudissements]

ALAN GREENBERG: Merci, Alberto. Merci, Holly. Très bien, de nouveau, je dirais que les membres de ma communauté ont une certaine efficacité et qu'ils l'ont démontrée. Donc, vous revenez dans dix minutes. Dix minutes. Vous avez dix minutes de pause, c'est tout. La réunion doit commencer à 17 h 00, dans un quart d'heure, mais je veux qu'à 17 h 00, tout le monde soit déjà assis et prêt pour pouvoir commencer la réunion. Attention, si vous ne tenez pas parole, je ne le referai pas.

S'il vous plaît, prenez place. Nous sommes sur le point de réaliser quelque chose d'exceptionnel. Nous allons commencer à l'heure. Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion conjointe de l'ALAC/ccNSO, en ce dimanche après-midi. Il est

17 h 00 à Marrakech, et l'ordre du jour se trouve sur vos écrans. Cet ordre du jour a été publié il y a un moment.

Je vais donner la parole à Byron Holland, le président de la ccNSO, qui va introduire cette réunion, et nous poursuivrons avec le premier thème à l'ordre du jour.

BYRON HOLLAND:

Merci beaucoup. Merci de nous recevoir pour notre réunion. Cette réunion a habituellement lieu à un autre horaire, alors merci de votre souplesse. Comme vous le savez, il est difficile de programmer toutes ces réunions. Donc, encore une fois, merci de votre souplesse. Je voudrais maintenant savoir ce que pense officiellement l'ALAC de la proposition du CCWG.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Nous avons passé une bonne partie de la journée d'hier et aujourd'hui à discuter la proposition. Nous avons également travaillé avec la communauté la semaine dernière, et nous avons fait deux téléconférences de deux heures. Je dois vous dire que nous avons mis en place un processus de ratification. Hélas, l'un de nos membres, Tim Denton, n'était pas présent, parce qu'il est arrivé en retard. J'ai donc discuté du problème avec lui, et il m'a dit qu'il était prêt à voter en faveur des 12 recommandations. Donc, je peux

officiellement vous dire que la proposition a été ratifiée dans sa totalité par consensus par l'ALAC.

Les 11 premières recommandations ont été ratifiées par consensus total de l'ALAC. La douzième recommandation a été ratifiée par consensus, à l'exception d'un membre qui s'est abstenu. Et cela a été annoncé il y a une minute et demie au groupe Responsabilité et aux présidents des autres groupes.

BYRON HOLLAND:

Mes félicitations. La communauté de l'ALAC a fait du bon travail. Bravo et mes félicitations aussi à vous, Alan. Je sais que vous avez beaucoup travaillé sur ce problème, et que vous avez joué un rôle important dans ce domaine, donc bravo. Ça a été une semaine difficile, une longue semaine, même si l'on n'est que dimanche. On est déjà fatigués.

Très bien, le premier point de notre ordre du jour comprend ce que la ccNSO est en train de faire par rapport à la proposition du CCWG. Nous voudrions maintenant vous dire un petit peu ce que nous pensons. Nous sommes la dernière communauté qui va voter cette proposition, et ce sera mercredi à 17h00.

Nous sommes en train d'organiser une réunion du conseil spécial, mais étant donné la nature même du sujet et des

conversations au sein de notre communauté, on a pensé que ce conseil allait être très utile.

Donc, la proposition va être présentée au conseil afin que celui-ci soutienne ou ne soutienne pas cette proposition, mercredi, donc à 17 h 00. En attendant, nous avons eu, comme vous, beaucoup de discussions. À Dublin, nous sommes parvenus à un consensus général, qui n'a pas été unanime, pour le soutien de ces 12 recommandations. Nous avons analysé chaque recommandation et les changements effectués entre la troisième et la quatrième proposition.

Nous avons organisé des webinaires. Nous avons essayé d'expliquer à notre communauté de quoi il s'agissait. Durant notre réunion de la ccNSO, notre ordre du jour consacrait énormément de temps à ce sujet. Nous avons trois sessions, trois blocs séparés, et environ cinq heures de cette réunion seront consacrées aux différents aspects du CWG et du CCWG, aux relations entre les deux, et la situation actuelle.

Certains d'entre vous savent peut-être que nous avons cinq membres du CCWG. Chacun de ces membres va faire un rapport à la ccNSO dans son ensemble. Ils vont nous donner leurs opinions. Nous avons délégué notre responsabilité à ces membres pour qu'ils lisent les 337 pages de cette proposition, qu'ils nous donnent leur opinion et qu'ils fassent des

commentaires détaillés. Ils vont non seulement fournir leurs commentaires, mais ensuite, nous, en tant que communauté plus large, aurons la possibilité de leur poser des questions au cours de sessions particulières et pendant les jours à venir.

Je comprends que vous avez récemment passé deux journées à parler de cette proposition. Quant à nous, nous allons travailler mardi et mercredi, nous aurons la réunion du conseil à 17 h 00 et nous voterons. Voilà, c'est là que nous en sommes. C'est le processus qui a été mis en place. Je ne veux pas trop faire de commentaires. Je pense qu'il y a encore beaucoup de questions et de débats qui ont lieu, et que c'est un processus qui est encore en cours de développement.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup, Byron. Si vous voulez, nous pouvons vous prêter nos 75 diapositives si vous voulez réviser ces problèmes. Je pense que je comprends votre position, et si l'on se base sur les propositions que nous avons eues au cours de ces dernières semaines, ces derniers mois, il me semble qu'il n'y avait pas, dans notre groupe, de réelle possibilité que les recommandations soient rejetées, mais je ne voulais faire aucune promesse dans ce sens, car on ne sait jamais comment les choses vont se dérouler.

Et, on ne peut pas annoncer à l'avance le résultat des votes, avant que les personnes votent. Donc, je suis tout à fait d'accord avec votre position et je la soutiens. Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle qui a des questions à poser?

Je pense que cela a été une expérience intéressante, peut-être une expérience que je ne souhaite pas vraiment répéter. La Piste de travail 2, je pense, ce sera différent, j'espère que ce sera différent. Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI:

Merci, Byron. Je voulais poser une question. Il y a déjà trois organisations qui ont répondu, et leurs réponses font moins d'une page. Est-ce que vous reconnaissez leurs réponses comme claires et précises? Est-ce que vous avez l'intention d'essayer d'aller vous aussi dans cette direction? Bien entendu, je comprendrai, si vous ne vouliez pas donner de réponse avant les votes. Merci.

BYRON HOLLAND:

Merci de votre compréhension. C'est mon intention en tant que Président de prendre une résolution et de faire une résolution simple et courte, soutenant ou pas l'ensemble de ces recommandations. Parce que je crois que votre question est à l'opposé de multiplier recommandation sur recommandation,

ce n'est pas mon intention de faire cela, bien qu'il y ait, bien sûr, un Conseil au-dessus de moi qui peut avoir d'autres souhaits. C'est comme cela que nous pensons donc avancer. Nous allons donner notre opinion sur l'ensemble des 12 recommandations.

ALAN GREENBERG :

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole?

Donc, nous pouvons avancer au point suivant de notre ordre du jour.

BYRON HOLLAND:

Le prochain point de notre ordre du jour porte sur la mise en œuvre des propositions du CWG et du CCWG. Nous avons presque fini de mettre en œuvre ces propositions, en termes de création des propositions, et nous sommes maintenant dans la phase de mise en œuvre. L'un des défis que l'ensemble de la communauté doit affronter est le niveau d'efforts qui a été requis au cours de ces deux dernières années. Cela a amenuisé nos ressources, et comme beaucoup de communautés, nous avons un petit groupe de personnes qui fait l'ensemble du travail.

Un des défis qu'il reste à relever, c'est maintenant : qu'est-ce que nous allons faire ? Je vais donner la parole à Katrina, qui est

une des vice-présidentes de la ccNSO, et qui va nous parler de cela.

KATRINA SATAKI:

Merci, Byron. Je suis Katrina Sataki du ccNSO.

Je dirais que cela a été le cas pour la ccNSO et je pense que pour d'autres communautés aussi. Les membres du CCWG Responsabilité sont très fatigués et ils ne veulent vraiment pas réitérer cette expérience. Par conséquent, c'est un autre défi que nous devons affronter au niveau de la mise en œuvre. Nous n'avons pas encore accepté cette proposition. Nous sommes encore en train de réfléchir aux défis que nous allons devoir affronter si nous devons mettre en œuvre cette proposition.

Ce matin, durant l'atelier du conseil de la ccNSO, nous avons parlé de la façon dont on peut encourager les gens à participer au processus. Peut-être pas uniquement sur celui-ci en particulier, mais pour des processus en général, au sein de la ccNSO. Les deux tiers des ccTLD du monde entier sont des membres de la ccNSO, mais, à nouveau, la ccNSO est très ouverte à tous les ccTLD du monde, nous ne faisons pas de différences entre les membres et les personnes qui ne sont pas membres. Donc, tous les ccTLD sont les bienvenus pour participer à nos travaux.

Mais, nous n'avons en réalité qu'un petit groupe de personnes qui sont vraiment actives et qui s'y connaissent. Et lorsque l'on parle de mise en œuvre, on a vraiment besoin de personnes qui s'y connaissent, qui ont lu les 337 pages de la proposition, et qui veulent contribuer et consacrer leur temps à la mise en œuvre de cette proposition.

Donc, je dirais que même si nous avons de nouveaux membres qui rejoignent nos groupes, cela reste un défi, parce que lorsque ces nouveaux arrivants entendent dix acronymes par paragraphe, cela peut effrayer n'importe qui, même les personnes les plus courageuses des ccTLD. C'est long pour ces personnes de s'habituer à ces acronymes, de comprendre comment fonctionne la communauté multipartite, de comprendre comment les choses sont faites dans notre communauté. Quelquefois, ils veulent modifier certaines choses, ce qu'ils ne peuvent pas faire. Ils ont besoin de temps, de force et surtout de temps pour comprendre tout cela.

Donc, on a réfléchi, « Comment pouvait-on transformer un nouvel arrivant qui n'est pas très actif, un participant peu actif en participant actif, puis en une personne qui allait faire des contributions. Je vais maintenant donner la parole à vos communautés, qui sont aussi diverses que la communauté des ccTLD. Comment faites-vous pour attirer de nouveaux membres et encouragez-les-vous à contribuer? Peut-être que nous

pouvons apprendre quelque chose de votre propre expérience. Cela nous intéresse, et je parle bien sûr de la façon d'encourager tout le monde à participer, sans recourir à la torture.

ALAN GREENBERG:

Je voudrais ajouter ici deux aspects avant de donner la parole aux membres de notre groupe. Ce n'est pas seulement une question de trouver des gens qui acceptent de participer, c'est aussi une question de trouver les gens en qui nous avons confiance pour le faire en notre nom. Donc, il y a là une relation complexe qui doit être mise en place.

La mise en œuvre est un point fondamental. Il y a beaucoup de statuts constitutifs qui doivent être réécrits, et qui doivent refléter non seulement ce que nous voulons dire, mais qui doivent aussi être suffisamment clairs pour exprimer tout cela. Donc, je ne sais pas vraiment qui va être capable de faire cela. Mais, je ne pense pas que l'on puisse seulement présumer que cela va être fait correctement.

J'ai certaines préoccupations dans ce domaine et la façon dont nous allons avancer dans ce processus, et c'est quelque chose qui va avoir lieu dans les deux ou trois mois à venir. C'est un problème qui approche et cela dans un délai très court. C'est un grand défi et je ne suis pas vraiment sûr que l'on puisse confier

ce travail aux nouveaux arrivants afin d'alléger les personnes qui sont membres de nos groupes et qui sont épuisées.

Je ne sais pas comment nous allons faire. L'ALAC n'a pas encore discuté de ce point-là. Nous ne savons pas ce que nous allons faire pour la Piste de travail 2. J'ai l'impression que cela va être une phase tout à fait différente de la première, parce que les différents secteurs sont très éparpillés. Je crois qu'il y aura des personnes qui sont passionnées par certaines choses, mais ne veulent pas se soucier d'autres choses. Donc, cela va être tout à fait différent.

Nous ne savons pas si le CCWG sera le même. Nous avons la possibilité de démissionner et d'être remplacés par des SO et des AC. Nous ne savons pas si cela va avoir lieu. Nous ne savons pas non plus si les membres formels de ces groupes devront faire ce travail. Donc, je pense qu'il y aura une représentation qui sera différente de celle de la phase de travail de la Piste de travail 1.

En tout cas, ce que je sais, c'est que nous avons beaucoup de travail à faire. Une partie des personnes qui ont travaillé énormément jusqu'à maintenant ne sont pas des experts dans le domaine de la mise en œuvre. Nous devons recruter des gens. Nous devons mettre ces gens dans cette position de haut niveau de confiance. Je vois Cheryl lever la main.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci, Alan. Je dirais que c'est une opportunité. Je pense, en tout cas, à mon avis, que c'est peut-être une opportunité pour aider certaines parties intéressées de notre organisation, qui ne se sentent pas forcément compétentes, de commencer à travailler sur les activités de la Piste de travail 2 et pour que des personnes ou des groupes de personnes commencent à suivre les personnes qui s'y connaissent davantage.

C'est ce qu'il s'est passé pour d'autres parties de l'ALAC. Cela permettrait aux nouveaux arrivants d'acquérir une certaine confiance, et cela permettrait également aux personnes qui travaillent depuis longtemps d'être remplacées dans le domaine de la mise en œuvre.

C'est important. Il faut être honnête – je suis là depuis longtemps et je ne suis pas toujours très aimable. Mais ce qu'il faut dire, c'est que nous devons permettre à d'autres personnes de rentrer derrière nous. Si nous faisons notre travail correctement, cela sera possible.

Nous avons besoin de sang neuf, mais nous ne pouvons pas simplement placer ce sang neuf dans certaines de ces relations de confiance, parce que la manière dont ils vont répondre n'est pas prévisible et ce qu'ils vont faire. Nous pouvons les aider à

rentrer et à devenir, petit à petit, de plus en plus efficaces et les aider à participer à notre travail. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci. Garth?

GARTH BRUEN: Merci. Je suis Garth Bruen, de l'ALAC d'Amérique du Nord. Je me demande, qu'est-ce qui empêche les ccTLD de participer? Quels sont les principaux obstacles? Dans notre cas, par exemple, nous représentons les utilisateurs d'Internet qui ne se rendent pas vraiment compte qu'ils peuvent agir dans certains domaines. Nous devons leur expliquer, mais je dirais que c'est peut-être différent au sein de votre espace.

KATRINA SATAKI: Je pense que ce n'est pas totalement différent, mais nous essayons d'analyser les raisons potentielles qui sont à l'origine de la passivité des gens ainsi que la passivité de beaucoup de ces ccTLD. Avant tout, je dirais que c'est une question de langue. Par exemple, nous avons ici quatre cabines pour interpréter et traduire, et je dirais qu'en général, tout se fait en anglais.

Tous les ccTLD ne sont pas suffisamment grands et n'ont pas suffisamment de budget pour voyager dans le monde entier et

pour embaucher des personnes qui se consacraient au travail politique. Cela demande beaucoup de temps et beaucoup d'efforts. Alors, s'ils ont leur travail quotidien et en plus, ils doivent travailler au niveau de la communauté de l'ICANN, ce n'est pas facile.

Ensuite, il y a aussi peut-être le fait que nous ayons beaucoup de personnes qui soient très efficaces, et la communauté a confiance en eux et apprécient leurs efforts.

BYRON HOLLAND:

Je voudrais ajouter quelque chose à ce que Katrina a dit. Il faut dire aussi que, parfois, les cc sont liés aux gouvernements. Ils peuvent être privés, mais pas toujours. Quelquefois, les départements gouvernementaux ne veulent pas être des membres de groupes qui pourraient mettre en danger leurs intérêts. Ce n'est pas le cas, mais c'est une perception que peuvent avoir les cc gérés par les gouvernements, quelquefois. Donc, ils ne veulent pas participer.

Puis, il y a aussi un héritage qui date des premiers jours de la ccNSO, lorsqu'il y avait des conflits au sein de ses groupes, les opérateurs se disputaient. Certains de ces opérateurs ne veulent pas prendre part à quelque chose qui serait trop ICANN-iser, bien que nous ayons maintenu une distance importante entre nous et l'ICANN.

Il y a donc toute une série de raisons qui font que, même si nous avons une majorité importante, cela ne suffit pas.

ALAN GREENBERG: Est-ce que quelqu'un d'autre veut ajouter quelque chose? Nous passons beaucoup de temps à parler de ce type de problèmes.

BYRON HOLLAND: Car, les conseils et les leçons que vous apprenez lorsque vous essayez d'impliquer davantage de nouvelles personnes, c'est cela qui nous intéresse. Comment vous faites en sorte que ces personnes puissent contribuer de manière plus significative dans leur rôle?

ALAN GREENBERG: Oui. Nous avons Sébastien et ensuite, Garth.

SÉBASTIEN BACHOLLET: Oui. Merci de cette question. Je ne sais pas si j'ai vraiment une réponse à cette question, mais je pense que nous devons travailler sur toutes ces questions ensemble. L'un des niveaux de discussion que nous devons établir est au niveau régional, parce qu'ils font davantage de sensibilisation que nous au niveau mondial. Ensuite, je dirai que l'un de nos rêves, depuis longtemps, est d'avoir au moins une structure At-Large dans

chaque pays, et vous pouvez nous aider dans ce sens parce qu'il est clair que vous avez un ccTLD dans chaque pays.

Nous avons déjà des structures At-Large. Une manière de voir comment vous pouvez nous aider à impliquer ces membres des deux côtés est d'entrer en contact avec les ccTLD d'un pays et la structure AT-Large d'un pays. Je pense que cela pourrait être utile. Vous avez autour de cette table, par ailleurs, plusieurs personnes qui sont en lien avec leurs ccTLD – qu'il s'agisse de membres du Conseil d'administration ou bien de participants; ces personnes peuvent être une bonne ressource pour ces discussions. Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci. Nous avons Garth et, Sandra, vous avez levé votre carte? Peut-être Sandra et ensuite, Alberto.

GARTH BRUEN:

Merci. Je suis tout à fait d'accord avec ce que Sébastien vient de dire. Je pense qu'il peut y avoir davantage de coopération. Je pense que si nous pouvons trouver des cas où il y a des structures At-Large dans des pays où il n'y a pas de représentation de votre organisation, nous pouvons peut-être aborder cela.

Dans nos recrutements en Amérique du Nord, nous avons mené un recrutement extensif avec des résultats mitigés. Nous avons demandé aux différents groupes, « Qu'est-ce que vous attendez d'Internet? Qu'est-ce que vous n'obtenez pas d'Internet? Qu'est-ce que vous aimeriez obtenir? » Nous leur avons demandé de participer et d'essayer de voir comment ils pouvaient obtenir cela.

Plus précisément, au sein de la communauté des personnes handicapées, nous avons fait de la sensibilisation à travers un système de sous-titrage, et les personnes de notre communauté ont vraiment fait un travail excellent de sous-titrage. Donc, quand on peut trouver un problème qui est important pour les personnes et qui permet à la communauté de participer, cela est utile.

ALAN GREENBERG:

Merci. Nous avons un problème, malheureusement. Nous avons maintenant un grand nombre d'intervenants. Nous n'avons pas encore abordé le dernier point de notre ordre du jour et théoriquement, il y a une réunion qui va commencer dans quelques minutes. Donc, je ne vais pas pouvoir donner la parole à tout le monde. Je m'excuse.

J'avais Sandra, qui avait demandé la parole.

SANDRA HOFERICHTER: J'ai hésité à lever ma carte, car je n'ai pas vraiment de contribution qui pourrait être utile à cette discussion. Je voulais juste partager quelques conclusions avec vous, quelques conclusions auxquelles je suis parvenue en tant qu'organisatrice de l'EuroDIG et au sein de notre ALS en Europe et en particulier, en Allemagne.

Et je dois admettre que l'intérêt pour la gouvernance d'Internet (les problèmes de l'ICANN) et tout ce qui concerne la régulation d'Internet est très faible. Les gens s'attendent à ce que le gouvernement s'occupe de résoudre ces problèmes. En tout cas, les gens à qui j'en ai parlé disent cela, « le gouvernement va s'en occuper parce qu'il est élu pour cela ». « Pourquoi les utilisateurs finaux doivent s'interroger sur comment Internet fonctionne?

C'est la vraie vie. Il faut tenir compte de ces avis et reconnaître que nous sommes une petite communauté d'experts, ce que nous sommes, parce que nous avons un jargon que tout le monde ne comprend pas. Mais il faut considérer cela comme dans le cas d'un médecin. Le médecin a son propre jargon, et il ne tient pas compte du fait que l'on comprenne ou pas.

Peut-être que nous devons simplement accepter que nous sommes une petite communauté avec une langue étrange et tous ceux qui veulent se joindre à nous sont les bienvenus. Nous

essayons de leur faciliter le travail. Mais c'est un fait, nous sommes un groupe d'experts, nous avons notre propre jargon, notre propre langue étrangère, et je comprends que ce soit difficile de suivre tout cela en anglais, parce que nous n'aurons jamais une traduction ici en allemand.

Donc je dois faire un travail, moi aussi, et comprendre tout cela en anglais – l'anglais n'est pas ma langue maternelle. Je pense que si l'on peut accepter cela, ce peut être la première étape pour trouver des directions différentes. Et moi, personnellement, je n'ai pas de propositions à vous offrir, mais c'est une réflexion personnelle qui se développe dans mon esprit depuis un mois environ. Merci.

ALAN GREENBERG:

Est-ce que vous pouvez nous résumer ce que le groupe sur les noms de pays et de territoires fait en ce moment. Peut-être que nous pouvons avoir une mise à jour rapide.

BYRON HOLLAND:

Je pense que Bart va le faire, puisque je ne vois pas d'autres représentants de ce groupe de travail, qui est l'UCTN. Vous avez dit, Sandra, quelque chose qui est vrai. Ce que vous avez dit est que peu importe la langue que nous parlons, nous parlons une langue que personne ne comprend. Merci.

BART BOSWINKEL: J'essaierai de ne pas parler en jargon. Le groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires comme TLD a envoyé un sondage à toutes les organisations membres et aux autres parties prenantes. Ils ont rassemblé les réponses et discutent, maintenant, de la manière d'aborder les réponses, étant donné que les réponses qu'ils ont reçues sont très variées, et ce même au sein d'un même groupe. Il y a eu beaucoup de ccTLD qui ont répondu au sondage concernant l'utilisation des noms à trois caractères tels que TLD, et les réponses des ccTLD sont peut-être les plus variées parmi tous les groupes, ce qui est intéressant.

Certains ccTLD et la GNSO ont des points de vue opposés, mais parfois, il y a des ccTLD qui partagent un point de vue similaire avec la GNSO. Donc, le groupe de travail a beaucoup de travail à faire pour essayer de réconcilier les différentes réponses et trouver un point commun sur lequel faire une recommandation pour l'utilisation des noms à trois caractères. Le groupe se réunira lundi, et si vous êtes intéressés par leurs travaux, vous pouvez assister à leur réunion.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Pour que vous le sachiez, j'ai répondu à votre sondage à propos des trois caractères.

BART BOSWINKEL: Si c'est le cas, nous trouverons une solution s'il y a seulement une personne, je vous assure.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup. Je remercie tous les membres de la communauté des ccTLD qui sont venus nous voir, et je vais maintenant clore cette réunion. Ensuite, il y a une réunion du sous-comité d'At-Large sur la sensibilisation et la participation. Vous pouvez rester si vous voulez; autrement, le bar est sans doute ouvert. Merci à tous. Cette réunion a été très intéressante. Merci.

BYRON HOLLAND: Merci et félicitations à vous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]